

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2147

3 septembre 2013

### SOMMAIRE

ACPI Luxembourg Fund .....	103018	Donza S.A. ....	103015
Actioil Distribution S.A. ....	103018	DWM Funds S.à r.l. ....	103052
Acuzahara (Luxembourg) S.A. ....	103051	Dynamic Shelter S.A. ....	103052
Adams B.V. S.à r.l. ....	103017	Elektra Purchase No. 20 S.A. ....	103053
African Investment Company S.A. ....	103018	Entreprise KLEIN Exploitation S.à r.l. ....	103054
APL Consult S.à r.l. ....	103010	EOIV Management Company S.A. ....	103015
Ave Este Luxembourg S.à r.l. ....	103018	EPCap Ré S.A. ....	103053
Azul S.à r.l. ....	103010	Erdec Finance S.A. ....	103016
Beauty Care Professional Products Partici- pations S.A. ....	103010	Erdec Finance S.A. ....	103053
Beauty Properties S.A. ....	103011	Escale Beauté S.à r.l. ....	103053
Boulevard Saint Germain S.A. ....	103055	Euristics GP ....	103016
BS Real Estate (Lux) S.à r.l. ....	103055	Euro Far East S.A. ....	103015
BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l. ....	103011	Euromobiliare International Fund ....	103014
Cabinet d'Expertises Techniques Bâti- ments Sàrl ....	103011	European Hotel S.A. ....	103010
Cafinalux S.A., SPF ....	103013	Everwood Holding S.A.-SPF ....	103016
Carrelages Wedekind S.A. ....	103013	FanSport Sàrl ....	103053
CCI Foreign Holdings, S.à r.l. ....	103014	Fertilux S.A. ....	103055
CCI Foreign, S.à r.l. ....	103014	Financière de Cloedt et Compagnie S.C.A. .....	103054
Cencom Bis S.A. ....	103014	Fin.Co Capital S.A. ....	103053
Cencom Bis S.A. ....	103017	Fiscal Reps ....	103054
Circuit Foil Luxembourg ....	103017	Flower Sensation ....	103054
City Car Holdings S.A. ....	103012	Forum Estate S.à r.l. ....	103054
Compulease Anstalt AG ....	103012	Frescobaldi S.à r.l. ....	103054
Conmac S.à r.l. ....	103052	FR Group Holdings S.à r.l. ....	103055
Connect Ventures One S.à r.l. ....	103012	Generali North American Holding 2 S.A. .....	103055
Cottonita Investments S.A. ....	103012	Institut Rosanna S.à r.l. ....	103055
Crédit Agricole Investment Management S.à r.l. ....	103013	Perseus Immobilien Gesellschaft 12 ....	103056
Credit Suisse Holding Europe (Luxem- bourg) S.A. ....	103013	PWS Finance Luxembourg ....	103052
DH N S.à r.l. ....	103017	Quinlan Private Bleichstrasse Client Hol- dings S.à r.l. ....	103052
Dissay Logistics Properties Sàrl ....	103011	Weinberg Real Estate Partners #2 SCA .....	103019

**APL Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.541.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le siège social du gérant NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. société inscrite au numéro RCS B 99746 est situé, suite à son transfert de siège du 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour APL CONSULT S.à r.l.*

Référence de publication: 2013096641/14.

(130117353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Azul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 165.080.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le siège social du gérant TYNDALL Management S.A. société inscrite au numéro RCS B 99747 est situé, suite à son transfert de siège du 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour AZUL S.à r.l.*

Référence de publication: 2013096651/14.

(130117352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Beauty Care Professional Products Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Cette version des comptes remplace la première version déposée en date du 9 juillet 2013 (publication RCS L130114629).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013096669/12.

(130117847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**European Hotel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.192.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 5 juin 2013*

L'assemblée générale de la Société a décidé de:

- Nommer Mr. Neil Ross, né le 16 novembre 1953 à Edinbourg (Grande-Bretagne), demeurant professionnellement au 10 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Hotel S.A.*

Référence de publication: 2013096825/14.

(130117985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Beauty Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 167.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme  
Pour BEAUTY PROPERTIES S.A.  
Fideco S.A.

Référence de publication: 2013096670/12.

(130118061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 57.512.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 150.538.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 21 juin 2013*

L'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants de la Société, Monsieur Rodrigo BENITO ALONSO et Monsieur Georges GUDENBURG jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en relation avec l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096699/13.

(130117469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**C.E.T.B., Cabinet d'Expertises Techniques Bâtiments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1742 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Huberty.  
R.C.S. Luxembourg B 173.251.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Cabinet d'Expertises Techniques Bâtiments S.à.r.l. tenue le 10 juillet 2013 à 10.00 heures au siège de la société*

L'assemblée prend bonne note du transfert du siège social de L-1330 Luxembourg, 26 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, vers L-1742 Luxembourg, 7 rue Jean-Pierre Huberty.

Pour extrait sincère et conforme  
La gérante

Référence de publication: 2013096702/13.

(130117105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Dissay Logistics Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 103.131.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le siège social de l'associé SYDNEY PROPERTIES S.A., société inscrite au numéro RCS B 104019 est situé, suite à son transfert de siège du 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

- que le siège social du gérant NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. est situé depuis son transfert de siège du 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour DISSAY LOGISTICS PROPERTIES SARL

Référence de publication: 2013096805/16.

(130117497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**City Car Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 148.808.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013096719/11.

(130117863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Compulease Anstalt AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 142.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Compulease Anstalt AG*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013096720/11.

(130117830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Connect Ventures One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 169.022.

Les comptes annuels, pour la période du 4 mai 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096721/11.

(130117153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Cottonita Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 96.935.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 28 juin 2013 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
- Johny SERE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2013096784/21.

(130118113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Crédit Agricole Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 162.067.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 juin 2013*

En date du 25 juin 2013, l'Associé Unique a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Olivier Carcy, de Monsieur Giovanni Bertino et de Monsieur Frédéric Durand en qualité de gérants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 08 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *Credit Agricole Investment Management S.a.r.l.*  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013096723/15.

(130118161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Cafinalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 45.948.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 juillet 2013*

*Résolution:*

1. L'assemblée déclare que la liquidation est dûment et valablement clôturée.

L'assemblée certifie que la société CAFINALUX SA, SPF a cessé à partir de ce jour.

2. L'assemblée décide que tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de (5) ans à partir de la présente auprès de la société Premier Tax S.A., 59 bvd GD-Charlotte, L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096729/15.

(130118811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Carrelages Wedekind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 23, Potaschberg.  
R.C.S. Luxembourg B 53.410.

—  
Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 juillet 2013.

Pour *CARRELAGES WEDEKIND S.A.*  
Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013096731/12.

(130118034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Credit Suisse Holding Europe (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 45.630.

—  
*Dépôt rectificatif du dépôt numéro L130088147 enregistré et déposé le 3 juin 2013*

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013096786/12.

(130118022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**CCI Foreign Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.131.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand duché de Luxembourg, en date du 12 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2018 du 14 août 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CCI Foreign Holdings, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013096733/15.

(130117606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**CCI Foreign, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.148.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand duché de Luxembourg, en date du 12 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2017 du 14 août 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CCI Foreign, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013096734/15.

(130117645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Cencom Bis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 145.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096737/10.

(130117911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.461.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 29 avril 2013.*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Ferdinando REBECCHI en tant qu'Administrateur de la Société Eurofundlux.

Deloitte Audit a été nommé Réviseur d'Entreprises, pour un terme d'un an, pour l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Euromobiliare International Fund

Référence de publication: 2013096847/14.

(130117542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Euro Far East S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 56.609.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 10 juillet 2013*

1- Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Olivier WURTH, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, a été reconduit pour une durée de trois années.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

2- Le mandat d'administrateur de Monsieur Jim PENNING, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, a été reconduit pour une durée de trois années.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

3- Le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe PENNING, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, a été reconduit pour une durée de trois années.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

4- La société à responsabilité limitée CG COM S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.203, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013096842/27.

(130117464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**EOIV Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.346.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EOIV Management Company S.A.*

Référence de publication: 2013096836/10.

(130117988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Donza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.388.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22.05.2013 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GUERRAND-HERMES Xavier, 2, That Sour, Sidi Ghanem, El Abbassia, Marrakech, MAROC, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2019

Pour copie conforme  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013096796/17.

(130118219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Euristics GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.161.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 15 mai 2013*

- Il est pris acte de la démission de Madame Corinne BITTERLICH de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, né le 12 décembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que gérant de catégorie B en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire, avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

EURISTICS GP S.A.R.L.

Signatures

*Gérant catégorie A / Gérant catégorie B*

Référence de publication: 2013096818/17.

(130117848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Erdec Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.739.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1) La démission de M. Ivo Hemelraad en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 28 juin 2013

2) La nomination de:

- M. Giovanni La Forgia, né à Bari, Italie, le 24 Octobre 1982, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg,

- M. Laurent Baucou, né à Pau (France), le 9 Janvier 1984, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg,

en tant qu'administrateurs est acceptée avec effet au 28 juin 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

3) Le renouvellement du mandat de M. Wim Rits en tant qu'administrateur avec effet au 30 juin 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

4) La démission de Grant Thornton de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 30 juin 2013 est acceptée;

5) La nomination de Viscomte S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes avec effet au 30 juin 2013 est acceptée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013096839/23.

(130118137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Everwood Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.754.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour EVERWOOD HOLDING S.A.-SPF  
Société anonyme-Société de gestion de patrimoine familial  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013096854/14.

(130117723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**DH N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.733.838,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.933.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société DH N S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 1<sup>er</sup> août 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 24 juin 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société DHC Luxembourg V S.à r.l. au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096803/15.

(130117762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.071.800,00.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.  
R.C.S. Luxembourg B 93.110.

—  
*Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique statuant sur l'exercice 2012*

6. L'Associé unique décide de nommer DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprise pour l'exercice 2013. Le mandat de DELOITTE S.A. prendra fin en 2014 lorsque l'Associé unique statuera sur l'exercice 2013.

Le 4 juin 2013.

Pour extrait conforme  
Jacques Pélerin  
Président du Conseil

Référence de publication: 2013096763/15.

(130117919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Cencom Bis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.  
R.C.S. Luxembourg B 145.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096738/10.

(130117917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Adams B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 163.055.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.  
Adams B.V. S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2013097478/14.

(130119321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**ACPI Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.119.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juillet 2013*

Il a été décidé ne pas renouveler le mandat de Monsieur Simon CLARK.

Il a été décidé de renommer Messieurs Serge D'Orazio et Stéphane Ries, résidant professionnellement 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Monsieur André Schmit, résidant professionnellement 11, rue Aldringen L-2960 Luxembourg, et Monsieur Alok Oberoi, résidant professionnellement 56, Conduit Street, GB-W1S 2YZ Londres en qualité d'Administrateurs pour un nouveau mandat de 3 ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016 et de réélire Ernst&Young pour un nouveau mandat de 3 ans.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour ACPI LUXEMBOURG FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013097475/17.

(130118528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Ave Este Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.210.

—  
*Extrait des décisions prises par les associées en date du 10 juillet 2013*

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ave Este Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097464/16.

(130119076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**African Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 52.425.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097482/10.

(130118342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Actioil Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.774.

—  
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013097477/11.

(130118274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.445.

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de Weinberg Real Estate Partners #2 S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.445, constituée par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, le 18 juillet 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2541 daté du 12 octobre 2012 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Weinberg Real Estate S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, l'associé gérant commandité de la Société (le «Président» ou l'«Associé-Gérant-Commandité»), représentée par M. François-Xavier Lanes, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Le Président nomme comme Secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Président élit comme Scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi formé, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par le bureau de l'Assemblée et le notaire, resteront attachées au présent acte afin d'être enregistrées avec auprès des autorités d'enregistrement.

II. La liste de présence montre que trois mille cent (3.100) actions A, une (1) action B représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont représentés à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur toutes les questions de l'ordre du jour qui sont préalablement connues par les actionnaires.

III. Les trois mille cent (3.100) Actions de Classe A sont actuellement détenues par Monsieur Serge Weinberg et Monsieur Laurent Halimi (les «Actionnaires Fondateurs») comme suit:

1. Monsieur Serge Weinberg détient 2.170 Actions de Classe A qui sont libérées à hauteur de 25% par un montant de EUR 5.425; et

2. Monsieur Laurent Halimi détient 930 Actions de Classe A qui sont libérées à hauteur de 25% par un montant de EUR 2.325.

IV. A moins qu'il en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les statuts de la Société (les «Statuts»).

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la langue prioritaire des Statuts;
2. Refonte des Statuts;
3. Divers.

VI. Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires décident que les Statuts seront dorénavant rédigés en français et la version française sera suivie d'une traduction en anglais. En cas de différence entre les deux versions, la version française prévaudra.

*Seconde résolution*

Les actionnaires décident de reformuler entièrement les Statuts.

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident que les Statuts seront dès lors rédigés comme suit:

## STATUTS

**I. Définitions - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Les termes et expressions portant une majuscule ont le sens qui leur est conféré ci-dessous:

Actif(s) désigne un ou plusieurs actifs immobiliers;

Actions a le sens qui lui est conféré à l'Article 6.2;

Actions de Classe A désigne les actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires et supportant les droits et obligations prévues par les Statuts;

Action de Classe B désigne l'action supportant une responsabilité illimitée détenue par l'Associé-Gérant Commandité et ayant les caractéristiques et supportant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts;

Actionnaires désigne les détenteurs d'Actions de Classe A;

Actionnaire Défaillant a le sens qui lui est conféré à l'Article 10.8;

Actionnaires Éligibles a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.3;

Actionnaires Fondateurs désigne les Actionnaires détenant ensemble les trois mille cent (3 100) Actions souscrites à la date de constitution de la Société;

Actionnaire Non Exonéré a le sens qui lui est conféré à l'Article 28;

Actionnaire(s) Ulérieur(s) désigne tout/tous les Actionnaire(s) additionnel(s) qui sera/seront admis après le Premier Jour de Souscription;

Actions à Céder a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.3;

Apport En Capital désigne la fraction de l'Engagement d'un Actionnaire appelée et apportée par l'Actionnaire concerné à la Société comme capital social, en contrepartie de l'émission d'Actions de Classe A;

Arbitre désigne la personne (réviseur, juriste ou expert immobilier, exerçant au Luxembourg au sein d'une société de renommée internationale) nommée d'un commun accord entre le Comité Consultatif et l'Associé-Gérant Commandité, soit, à défaut d'accord, par le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg saisi par la partie la plus diligente, afin de décider en premier et dernier ressort, si (i) l'Associé-Gérant Commandité a commis une Faute Lourde; ou si (ii) le Conseil en Investissement a commis une Faute Lourde du Conseil en Investissement.

Associé-Gérant Commandité désigne Weinberg Real Estate S.à r.l., société à responsabilité limitée établie au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, détenteur d'une Action de Classe B supportant une responsabilité illimitée;

Avis d'Appel de Tranche désigne l'avis écrit notifié par l'Associé-Gérant Commandité qui détermine les tranches et dates des Engagements des Actionnaires à payer, et Appel(s) de Tranche s'interprète en conséquence

Avis Initial de Transfert a le sens qui lui est conféré à l'Article. 8.3;

Bulletin de Souscription désigne le contrat signé entre la Société et chaque Actionnaire indiquant (i) l'Engagement de cet Actionnaire, (ii) le nombre d'Actions de Classe A à souscrire par cet Actionnaire, (iii) le montant du prêt accordé à la Société par cet Actionnaire, (iv) les droits et obligations de cet Actionnaire eu égard à sa souscription d'Actions de Classe A; et (v) les déclarations et garanties données par cet Actionnaire en faveur de la Société;

Candidat(s) Acquéreur(s) a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.4;

Carried Co désigne la société de droit luxembourgeois qui détient les Parts de Carried de la Société Intermédiaire, dont l'investissement global, investit exclusivement sous la forme d'un Apport en Capital, est égal à un (1) pour cent des Engagements, et dont le capital est intégralement détenu, directement ou indirectement, par des membres de l'Equipe d'Investissement, qui est composée des mandataires sociaux et d'employés du Conseil en Investissement et de l'Associé-Gérant Commandité, ainsi que les membres du Comité d'Investissement Immobilier;

Cessionnaire a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.3;

Cédant a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.3;

Commission de Gestion a le sens qui lui est conféré à l'Article 17.1;

Commissions de Co-Investissement a le sens qui lui est conféré à l'Article 17.2;

Comité Consultatif a le sens qui lui est conféré à l'Article 13;

Comité d'Investissement Immobilier désigne le comité d'investissement immobilier du Conseil en Investissement, composé, notamment, des Personnes Clés et d'un tiers indépendant à Weinberg Capital Partners (le «Tiers Indépendant»). Le Tiers Indépendant devra avoir une grande expérience professionnelle dans le secteur de l'immobilier, et ne pas gérer ou conseiller un fonds commun de placement ou un véhicule ayant une politique d'investissement significativement similaire à la Politique d'Investissement. Si le Tiers Indépendant cesse d'exercer ses fonctions, les Personnes Clés sélectionneront son remplaçant et le présenteront au Comité Consultatif. Le Comité Consultatif pourra, le cas échéant, émettre son veto à la désignation de ce remplaçant, ledit droit de veto ne devant être exercé que de façon raisonnable et pour des motifs liés à l'absence d'indépendance du candidat.

Conseil en Investissement désigne Weinberg Capital Partners, société par actions simplifiée de droit français, dont le siège est sis à Paris (75008) au 20, rue Quentin-Bauchart (481 485 738 RCS Paris);

Contrat de Conseil en Investissement désigne le contrat conclu entre le Conseil en Investissement et l'Associé-Gérant Commandité;

Coût d'Acquisition désigne le montant total payé par la Société au titre d'un Investissement, y compris les frais et commissions d'acquisition relatifs à cet Investissement;

Départ désigne le départ pour toute cause que ce soit d'une Personne Clé du Comité d'Investissement Immobilier, ou, s'agissant de Monsieur Laurent Halimi, ou de son remplaçant, le fait pour ce dernier de cesser de consacrer une part prépondérante de son activité professionnelle aux activités de la Société et de Weinberg Real Estate Partners #1 (RCS Luxembourg B132468);

Dernier Jour de Souscription désigne le dernier jour de la Période de Souscription, qui intervient au plus tard douze (12) mois après le Premier Jour de Souscription, ou, sur décision de l'Associé-Gérant Commandité, après accord à la majorité simple du Comité Consultatif, au plus tard (18) mois après le Premier Jour de Souscription;

Droit de Prémption a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.3;

Engagement(s) désigne les montants (libellés en Euros) que chaque Actionnaire s'engage à payer à la Société en souscrivant des Actions de Classe A d'une part, et en consentant un prêt d'actionnaire à la Société d'autre part;

Engagement de Carried Co désigne les montants (libellés en Euros) que Carried Co s'engage à payer à la Société Intermédiaire en contrepartie de la souscription des Parts de Carried;

Engagement Global désigne la somme totale des Engagements et des Engagements de Carried Co;

Engagement Global Investi désigne les Engagements déjà payés par les Actionnaires à la Société et utilisés par la Filiale Concernée pour la réalisation d'un ou plusieurs Investissements (à l'exclusion des montants payés en vue de payer les frais prévus dans les Statuts).;

Engagement Non Appelé désigne, pour un Actionnaire, le montant de son Engagement qui, à une date donnée, n'a pas encore été appelé ou qui n'a pas encore été payé suite à un Avis d'Appel de Tranche;

Euro(s) ou € désigne la devise ayant cours légal dans l'UE visée à l'Article 2 du Règlement du Conseil de l'Union Européenne (EV) N° 974/98, tel que ponctuellement modifié;

Événement Personne Clé a le sens qui lui est conféré à l'Article 15;

Exercice Comptable désigne chaque période de douze (12) mois se terminant le 31 décembre. Le premier Exercice Comptable commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012;

Faute Lourde est défini comme (i) tout manquement grave de l'Associé-Gérant Commandité aux stipulations des Statuts et/ou des statuts de la Société Intermédiaire et/ou à la réglementation qui est applicable à l'Associé-Gérant Commandité, à la Société ou à la Société Intermédiaire, nuisant substantiellement à la Société ou à la Société Intermédiaire, ou (ii) toute condamnation pénale de l'Associé-Gérant Commandité liée à l'activité de gestion de la Société.

Tout manquement grave du Conseil en Investissement aux stipulations des Statuts et/ou des statuts de la Société Intermédiaire et/ou à la réglementation qui est applicable au Conseil en Investissement, à la Société ou à la Société Intermédiaire, nuisant substantiellement à la Société ou à la Société Intermédiaire, ou (ii) toute condamnation pénale du Conseil en Investissement liée à l'activité de gestion de la Société sera qualifié de «Faute Lourde du Conseil en Investissement».

Toute Faute Lourde du Conseil en Investissement pour laquelle l'Associé-Gérant Commandité n'aura pas obtenu une complète réparation pour la Société sera qualifiée de Faute Lourde de l'Associé-Gérant Commandité.

Filiale désigne toute société qui, à l'égard de la personne concernée, est sous le contrôle, direct ou indirect, de la personne concernée, et ce contrôle est vérifié lorsque la personne concernée: a) a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de la société, ou b) a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de la société et est en même temps actionnaire ou associé de cette société, ou c) est actionnaire ou associé de la société et contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette société, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci;

Filiale(s) Concernée(s) désigne toute Filiale, y compris la Société Intermédiaire, constituée ou acquise par la Société en vue de détenir un ou des Investissements;

Groupe désigne la Société, la Société Intermédiaire et toutes les Filiales Concernées;

Investissement désigne un investissement réalisé par la Société ou toute Filiale Concernée, directement ou indirectement, dans un ou plusieurs Actifs, conformément à la Politique d'Investissement ou, si le contexte l'exige, un investissement proposé par la Société ou toute Filiale Concernée, étant précisé que dans les deux cas, l'investissement n'est pas un investissement temporaire;

Investissement Complémentaire désigne un investissement complémentaire dans un ou plusieurs Actif(s) ayant fait l'objet d'un premier Investissement par la Société ou toute Filiale Concernée;

Investisseur(s) désigne une personne qui a accepté de souscrire un Engagement;

Jour Ouvrable désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) lors duquel les banques sont en général ouvertes pour leurs activités bancaires habituelles au Luxembourg et à Paris;

Lettre de Réponse a le sens qui lui est conféré à l'Article 15;

Lettre Initiale a le sens qui lui est conféré à l'Article 15;

Loi ou Loi du 10 août 1915 désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que ponctuellement modifiée;

Membres du Comité Consultatif désigne les membres du Comité Consultatif, à une date donnée;

Mémorandum de Placement Privé désigne le mémorandum de placement privé de la Société annexé au Bulletin de Souscription;

Montant Imputable a le sens qui lui est conféré à l'Article 17.1;

Nouvel Associé-Gérant Commandité a le sens qui lui est conféré à l'Article 15;

Parts de Carried désigne les parts sociales détenues par Carried Co dans la Société Intermédiaire;

Partie Indemnisée désigne l'Associé-Gérant Commandité, le Conseil en Investissement, le Comité Consultatif et leurs mandataires, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, responsables, actionnaires/associés et salariés respectifs que la Société a accepté d'indemniser sur les actifs de la Société;

Période de Souscription désigne la période qui débute par le Premier Jour de Souscription et se termine par le Dernier Jour de Souscription pendant laquelle les Actions de Classe A sont offertes à la souscription;

Période de Suspension a le sens qui lui est conféré à l'Article 15;

Période d'Investissement désigne la période de trente-six (36) mois à compter du Premier Jour de Souscription (qui peut être étendue par l'Associé-Gérant Commandité d'une période supplémentaire d'un an au maximum) à l'expiration de laquelle la Société ne peut plus appeler d'Engagement ni effectuer de nouveaux Investissements, étant entendu que des Engagements pourront être appelés ultérieurement (et des Investissements pourront être effectués ultérieurement) dans la mesure nécessaire pour (i) payer les commissions, frais et dettes de la Société, (ii) réaliser tout investissement ayant fait l'objet d'un engagement au cours de la Période d'Investissement tel que l'acquisition d'un nouveau bien en l'état d'achèvement ou un projet de rénovation ou (iii) effectuer tout Investissement Complémentaire dans des Investissements existants (dans ce dernier cas, à concurrence d'un maximum de 10 % de l'Engagement Global);

Personne(s) Clé désigne Monsieur Serge Weinberg, Monsieur Laurent Halimi, ou toute nouvelle personne approuvée par le Comité Consultatif en remplacement de l'un ou l'autre;

Politique d'Investissement désigne la politique d'investissement prévue par le Mémorandum de Placement Privé;

Premier Jour de Souscription désigne la date à laquelle les Investisseurs sont initialement admis dans la Société en qualité d'Actionnaires, à l'exception des Actionnaires Fondateurs qui, pour les besoins de la constitution de la Société, sont admis dans la Société en qualité d'Actionnaires dès la constitution;

Prix de Rachat désigne, selon les cas, soit (i) cent (100) pour cent du prix auquel les Actions ont été émises, y compris, le cas échéant, toute prime d'émission payée à cette occasion et tous les montants courus et en tout ou partie non payé des liquidités distribuables dues à l'Actionnaire concerné, conformément à l'Article 24, soit (ii) le prix tel qu'indiqué dans l'Avis Initial de Transfert, en cas de rachat des Actions à Céder par la Société, suite à un refus d'agrément d'un transfert d'Actions à Céder conformément à l'Article 8.4;

Prix de Rachat En Cas de Défaillance désigne trente (30) pour cent de la valeur nette réévaluée des Actions;

Second Avis de Transfert a le sens qui lui est conféré à l'Article 8.3;

Société désigne Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, société de droit luxembourgeois ayant la forme d'une société en commandite par actions;

Société(s) Affiliée(s) désigne toute société ou entreprise qui par rapport à la personne concernée est une société mère ou Filiale de cette personne ou une Filiale d'une telle société mère, étant précisé cependant qu'un Investissement n'est pas réputé être une Société Affiliée du Conseil en Investissement du seul fait d'un Investissement par la Société dans cet Investissement;

Société Intermédiaire désigne la société de droit luxembourgeois Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l., dont le capital doit être intégralement détenu conjointement par la Société, qui en a le contrôle, et par Carried Co, et à travers laquelle la Société réalisera tous les Investissements;

Statuts désigne les présents statuts, tels que ponctuellement modifiés;

Taxe de 3% a le sens qui lui est conféré à l'Article 28;

Transfert désigne le transfert de propriété d'Action(s).

**Art. 2. Dénomination.** Il existe entre l'Associé-Gérant Commandité, en tant que souscripteur de l'Action de Classe B supportant une responsabilité illimitée, les Actionnaires Fondateurs et toute personne ou entité Qui deviendrait actionnaire dans le futur, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois prenant la dénomination de Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, qui sera régie par la Loi et les présents Statuts.

### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis à Luxembourg ou à l'étranger, par une résolution de l'Associé- Gérant Commandité.

3.2 L'Associé-Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société en tout autre lieu de la commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par voie

de résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

3.3 Si l'Associé-Gérant Commandité décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et qu'ils entravent ou sont susceptibles d'entraver l'exercice de l'activité normale de la Société au siège social, ou, la communication entre le siège et les personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ce transfert provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité luxembourgeoise de la Société, laquelle demeurera une société luxembourgeoise en dépit du transfert provisoire.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société peut procéder à l'achat de participations, intérêts et parts, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et s'occuper de leur gestion. En particulier, la Société peut acheter, par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, des actions, parts sociales ou autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de créance, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée, quelle qu'elle soit.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance, au profit de ses Sociétés Affiliées et des sociétés du Groupe. De plus, la Société peut donner des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Affiliées et des sociétés du Groupe. La Société peut aussi nantir, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs. Les prêts seront sans recours contre la Société et aucune collatéralisation ne sera mise en place.

4.3 La Société peut également investir dans l'achat et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4 De manière générale, pour ses investissements, la Société peut utiliser les techniques et instruments permettant une gestion efficace du portefeuille, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

4.5 La Société peut accomplir toute opération commerciale et/ou financière se rapportant à un investissement, direct ou indirect, en biens meubles ou immeubles (y compris les biens immobiliers) comme par exemple l'achat, la propriété, la location, le bail, la division, le drainage, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, la culture, la construction sur, la vente ou tout autre acte de disposition, l'hypothèque, le nantissement ou tout autre acte grevant, se rapportant à un bien meuble ou immeuble.

4.6 Plus particulièrement, la Société investira dans des actifs immobiliers - soit directement, soit par l'intermédiaire d'instruments ad hoc - conformément à la Politique d'Investissement décrite dans le Mémoire de Placement Privé.

#### **Art. 5. Durée.**

5.1 La Société est formée pour une durée limitée de huit (8) ans suivant le Premier Jour de Souscription, sous réserve de toute extension de cette durée sur proposition de l'Associé-Gérant Commandité pour au plus deux périodes d'une (1) année chacune et donc une durée totale maximum de dix (10) ans. La décision d'étendre la durée de la Société au-delà des huit (8) ans sera prise par l'assemblée générale des Actionnaires, à la majorité des deux tiers (2/3) des droits de vote des Actionnaires présents ou représentés, sous réserve qu'au moins cinquante (50) pour-cent des droits de vote soient représentés, et à chaque fois sous réserve de l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité.

5.2. La Société peut être dissoute avant l'expiration du terme, uniquement sur proposition de l'Associé-Gérant Commandité, par voie d'une résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires, à la majorité des deux tiers (2/3) des droits de vote des Actionnaires présents ou représentés, sous réserve qu'au moins cinquante (50) pour-cent des droits de vote soient représentés, et sous réserve de l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité.

## **II. Capital social - Actions**

#### **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille et dix euros (31.010,- €), divisé en deux classes d'actions:

- (i) trois mille cent (3100) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune; et
- (ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- €).

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Actions que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Aucune autre classe d'actions ne pourra être créée sans l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts, avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité.

6.2 Lorsqu'elles sont émises, les Actions de Classe A et l'Action de Classe B sont désignées individuellement par une Action et ensemble par les Actions, à chaque fois que la référence à une classe particulière d'Actions n'est pas justifiée.

6.3 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

6.4 Le capital social autorisé de la Société est fixé à quatre-vingts millions dix euros (80 000 010 €), représenté par huit millions (8 000 000) d'Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10,- €).

6.5 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la constitution de la Société:

(i) à émettre, conformément aux Appels de Tranche, jusqu'à concurrence de huit millions (8 000 000) d'Actions de Classe A, ayant une valeur nominale dix euros (10,- €) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'Article 6.4, à enregistrer, par voie d'acte notarié, chacune des émissions d'Actions de Classe A correspondantes, et, à modifier l'Article 6 des Statuts et le registre des Actionnaires de la Société en conséquence;

(ii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires pendant la Période de Souscription, et ce afin de permettre l'entrée au capital de la Société des Actionnaires Ultérieurs.

#### **Art. 7. Actions.**

7.1 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action appartient à plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne est désignée par les codétenteurs comme le propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

7.2 Les Actions de la Société sont et resteront nominatives. Les Actions ne sont pas des actions avec certificats, mais un certificat établissant l'inscription de l'Actionnaire concerné dans le registre des Actionnaires de la Société, ainsi que le nombre d'Actions qu'il détient, pourra être émis par la Société sur demande de l'Actionnaire.

7.3 Un registre des Actionnaires est conservé au siège social de la Société et/ou par un agent de registre spécial désigné par l'Associé-Gérant Commandité, le cas échéant. Le registre indique le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou élection de domicile, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chaque Action ainsi que les transferts d'Actions et les dates correspondantes.

7.4 La Société peut acquérir ses propres Actions conformément aux stipulations de l'Article 8 ci-dessous et dans le but de se conformer à la condition de capital social minimum pour la société en commandite par actions telle que prévue par la Loi du Luxembourg sur les Sociétés.

#### **Art. 8. Transferts des Actions.**

8.1 Les Actionnaires ne seront pas autorisés à transférer leurs Actions avant la fin de la Période d'Investissement, sauf exception prévue à l'Article 8.2 ci-dessous. A l'issue de cette période, les Actionnaires seront autorisés à transférer leurs Actions, sous réserve de l'exercice du droit de préemption des autres Actionnaires, tel que décrit ci-après et sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant Commandité. Toute Transfert d'Actions par un Actionnaire qui est également actionnaire de Carried Co sera soumise à l'accord préalable du Comité Consultatif.

8.2 Nonobstant les restrictions indiquées sous le paragraphe précédent, les Actions sont, à tout moment, librement transmissibles à des Sociétés Affiliées et entre actionnaires de Carried Co. Dans ce cas, l'Actionnaire cédant devra cependant respecter les dispositions du premier paragraphe de l'Article 8.3 et l'Associé-Gérant Commandité sera en droit d'interdire le transfert s'il estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts.

8.3 Tout Actionnaire qui souhaite transférer ses Actions (le Cédant) à un cessionnaire proposé, qui n'est pas un Actionnaire (le Cessionnaire), doit en donner notification préalable à l'Associé-Gérant Commandité au moins trente (30) jours à l'avance, par lettre recommandée, en indiquant le nombre d'Actions qu'il souhaite transférer (les Actions à Céder), la(les) personne(s) auxquelles il souhaite transférer, le prix envisagé ainsi qu'un engagement écrit du Cessionnaire sur son engagement ferme d'acheter les Actions en question, d'être lié par les Statuts et l'obligation de payer la quote-part due de l'Engagement Non Appelé du Cédant correspondant à la quote-part des Actions détenues par le Cédant représentée par les Actions à Céder (l'Avis Initial de Transfert).

Dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception d'un Avis Initial de Transfert par l'Associé- Gérant Commandité, l'Associé-Gérant Commandité notifie le transfert projeté par lettre recommandée ou remise en main propre (le Second Avis de Transfert) aux autres Actionnaires à l'exclusion de tout Actionnaire Défaillant (les Actionnaires Éligibles), en indiquant (i) le nombre d'Actions à céder, et (ii) le prix proposé, afin de permettre aux Actionnaires Éligibles d'exercer, en tout ou partie, leur droit de préemption (le Droit de Préemption).

Le Droit de Préemption de chaque Actionnaire Éligible est calculé au prorata du nombre d'Actions détenues par l'Actionnaire Éligible concerné par rapport au nombre total d'Actions détenues par les autres Actionnaires Éligibles.

Une copie de l'Avis Initial de Transfert est jointe au Second Avis de Transfert demandant à chaque Actionnaire d'indiquer, par voie de lettre recommandée, dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception du Second Avis de Transfert (i) s'il souhaite ou non exercer son Droit de Préemption, (ii) le nombre d'Actions à Céder sur lesquelles il souhaite exercer son Droit de Préemption, et (iii) s'il souhaite préempter plus que sa part au pro rata, dans l'hypothèse où un ou plusieurs Actionnaires Éligibles n'exerceraient pas la totalité de leur Droit de Préemption (le Droit de Préemption Supplémentaire).



Dans les dix (10) Jours Ouvrables qui suivent, l'Associé-Gérant-Commandité vérifie si toutes les Actions à Céder ont été préemptées par les Actionnaires Éligibles lors de l'exercice de leurs Droits de Préemption et de leurs Droits de Préemption Supplémentaires respectifs et communique l'information au Cédant par lettre recommandée.

Si toutes les Actions à Céder ne sont pas préemptées, toutes les Actions à Céder pourront être transférées par le Cédant au Cessionnaire sous réserve de la procédure d'agrément prévu à l'Article 8.4 des Statuts. Un Actionnaire est réputé ne pas avoir exercé son Droit de Préemption et son Droit de Préemption Supplémentaire au titre des Actions à Céder si l'Associé-Gérant Commandité ne reçoit pas la réponse de cet Actionnaire dans la période susmentionnée.

Dans les huit (8) Jours Ouvrables suivant la réception de la lettre recommandée de l'Associé-Gérant-Commandité et lorsque les Actions à Céder n'ont pas été entièrement préemptées, le Cédant doit alors confirmer par lettre recommandée à l'Associé-Gérant Commandité son intention (i) soit de transférer les Actions à Céder au Cessionnaire, dans les conditions indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, (ii) soit de renoncer au transfert des Actions à Céder (la Lettre de Confirmation).

8.4 Si le Cédant souhaite transférer les Actions à Céder au Cessionnaire, dans les conditions indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, l'Associé-Gérant Commandité doit alors notifier au Cédant, par lettre recommandée, sa décision d'agrément concernant le transfert des Actions à Céder au Cessionnaire dans les cinq (5) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Lettre de Confirmation. En cas d'agrément du Cessionnaire par l'Associé-Gérant Commandité, le Cédant sera libre de transférer les Actions à Céder au Cessionnaire. L'Associé-Gérant Commandité est considéré comme ayant consenti au transfert des Actions à Céder s'il n'a pas notifié son refus au Cédant dans le délai de cinq (5) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Lettre de Confirmation. L'Associé-Gérant Commandité ne pourra pas refuser l'agrément pour des motifs déraisonnables. L'agrément sera de droit pour les transferts d'Actions entre Actionnaires.

L'Associé-Gérant Commandité peut subordonner un transfert à la remise d'un avis juridique et de tout autre document attestant du respect des sûretés et autres législations applicables.

Chaque transfert nécessite au préalable que le Cessionnaire fournisse à l'Associé-Gérant Commandité les documents requis en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et, lorsque le Cédant a des Engagements Non Appelés, tout élément dont le Cessionnaire dispose pour démontrer qu'il a une capacité financière suffisante pour satisfaire ses obligations résultant de l'Engagement Non Appelé transféré. Le Cessionnaire doit aussi remplir un Bulletin de Souscription aux termes duquel il accepte de reprendre les Engagements Non Appelés souscrits par le Cédant.

Aucun transfert d'Actions ne produira ses effets tant que le Cessionnaire n'aura pas accepté par écrit de supporter intégralement toutes les obligations non encore exécutées du Cédant au titre des Actions transférées (et de l'Engagement Non Appelé y relatif) conformément au Bulletin de Souscription applicable, et, accepté par écrit d'être lié par les Statuts, auquel cas le Cédant sera dégagé (et n'encourra plus aucune responsabilité) au titre de telles responsabilités et obligations.

L'Associé-Gérant-Commandité sera en droit de ne pas approuver le transfert proposé des Actions à Céder en invoquant l'une des raisons suivantes:

- a) si l'Associé-Gérant Commandité estime de manière raisonnable que le transfert entraînerait la dissolution de la Société;
- b) si l'Associé-Gérant Commandité estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts; ou
- c) si l'Associé-Gérant Commandité estime que le cessionnaire est un concurrent de la Société, du Conseil en Investissement ou des Sociétés Affiliées, ou que sa solvabilité n'est pas suffisante; ou
- d) à l'exception d'un Transfert à une Société Affiliée, si postérieurement au Transfert, le Cédant ou le Cessionnaire devait avoir un Engagement inférieur à cinq (5) millions d'euros.

S'il refuse le Cessionnaire proposé, l'Associé-Gérant Commandité doit alors (i) proposer un autre cessionnaire ou (ii) autoriser la Société à racheter les Actions à Céder dans un délai de deux (2) mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, aux conditions prévues dans les Statuts.

Si l'Associé-Gérant Commandité décide de proposer un autre cessionnaire, l'Associé-Gérant Commandité sera tenu de proposer, dans un délai de deux (2) mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, au Cédant, un ou plusieurs autres cessionnaires potentiels disposés à acquérir les Actions à Céder (le ou les Candidat(s) Acquéreur(s)), et ceci aux mêmes conditions que celles indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, étant entendu que lorsque l'Associé-Gérant Commandité propose plusieurs Candidats Acquéreurs, le nombre total d'Actions que ces Candidats Acquéreurs proposent d'acquérir doit être égal au nombre total d'Actions à Céder.

Le ou les Candidats Acquéreurs disposent d'un délai de dix (10) Jours Ouvrables à partir de l'expiration du délai de deux (2) mois prévu au paragraphe précédent pour payer le prix de cession. Le transfert de propriété des Actions à Céder interviendra le jour du dernier paiement des Actions à Céder.

Si, soit à l'expiration du délai de deux (2) mois prévu ci-avant, l'Associé-Gérant Commandité n'a pas proposé un ou plusieurs Candidats Acquéreurs ou n'a pas autorisé la Société à racheter les Actions à Céder aux conditions prévues dans les Statuts, soit le ou les Candidats Acquéreurs n'a/n'ont pas, pour une raison quelconque (à l'exclusion de toute raison imputable au Cédant), payé le prix de cession dans le délai prévu de dix (10) Jours Ouvrables, l'agrément du Cessionnaire, initialement refusé par l'Associé-Gérant Commandité, sera considéré comme donné et le Cédant sera alors libre de procéder au transfert des Actions à Céder au Cessionnaire selon les conditions de l'Avis Initial de Transfert.

### **Art. 9. Rachat.**

9.1 La Société peut acheter et détenir ses propres Actions conformément aux conditions et restrictions prévues par la Loi.

9.2 Les Actions ne peuvent être rachetées que lorsque l'Associé-Gérant Commandité estime qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la Société.

9.3 Sous réserve des dispositions de l'Article 8.4, en cas de décision de l'Associé-Gérant Commandité de racheter une Action, ce rachat s'effectue au Prix de Rachat et aux conditions qui sont spécifiés par l'Associé-Gérant Commandité dans un avis notifié aux Actionnaires, à chaque fois en respectant les restrictions imposées par la Loi et les présents Statuts. Cet avis indiquera le nombre d'Actions à racheter, le Prix de Rachat et la date à laquelle ce rachat prendra effet.

9.4 Tout rachat d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée des Actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des Statuts, sous réserve à chaque fois de l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité.

### **Art. 10. Souscription - Appel de fonds - Défaillance.**

10.1 Les Actions de Classe A sont offertes à la souscription pendant la Période de Souscription débutant au Premier Jour de Souscription et prenant fin au Dernier Jour de Souscription.

10.2 La Société émettra des Actions de Classe A suite à tout appel de tranche sur l'Engagement des Actionnaires conformément aux termes et conditions de tout Bulletin de Souscription signé avec les Actionnaires.

10.3 Tout montant contribué au capital social de la Société au moment de la constitution par les Actionnaires Fondateurs et excédant leur Engagement respectif sera réajusté lors du Premier Jour de Souscription.

10.4 Lorsque des Actionnaires supplémentaires sont admis après le Premier Jour de Souscription (les Actionnaires Ultérieurs), les Engagements seront appelés intégralement auprès des Actionnaires Ultérieurs (le Paiement Initial) jusqu'à ce que les montants qu'ils ont souscrits et exprimés en proportion de leur Engagement représentent la même proportion que les Engagements des Actionnaires initiaux déjà appelés.

En outre, chaque Actionnaire Ulérieur sera tenu de payer à la Société une prime de souscription. La prime de souscription sera déterminée pour chaque Actionnaire Ulérieur par application, sur le montant de son Paiement Initial, d'un taux d'intérêt correspondant à l'Euribor à un (1) an (le dernier taux publié Premier Jour de Souscription) plus quatre cents (400) points de base pour la période comprise entre le Premier Jour de Souscription (ou, selon le cas, la date de paiement par les Actionnaires initiaux de la part déjà appelée de leur Engagement) et la date d'admission de l'Actionnaire Ulérieur concerné.

Des Actionnaires existants peuvent être autorisés, à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, à augmenter le montant de leurs Engagements à tout moment pendant la Période de Souscription, à condition que chacun d'eux signe et remette à l'Associé-Gérant Commandité un Bulletin de Souscription modifié reflétant cette augmentation de leur Engagement; ces Actionnaires sont traités comme s'ils étaient des Actionnaires Ultérieurs au titre de l'augmentation de leurs Engagements et à hauteur de celle-ci.

10.5 L'Associé-Gérant Commandité peut appeler les Engagements Non Appelés des Actionnaires, proportionnellement à la quote-part que représente leur Engagement respectif dans l'Engagement Global, et jusqu'à concurrence de leur Engagement respectif, en fonction des besoins en capital de la Société, tels que déterminés par l'Associé-Gérant Commandité, et, au rythme des versements qui, selon l'avis discrétionnaire de l'Associé-Gérant Commandité, seront requis pour effectuer des Investissements, régler les honoraires des prestataires de services et payer tous autres frais ou commissions raisonnablement encourus par la Société.

10.6 Chaque Avis d'Appel de Tranche notifiera (par lettre recommandée ou courrier électronique) à l'Actionnaire destinataire, en lui donnant un délai d'au moins dix (10) Jours Ouvrables, le paiement qu'il doit effectuer d'un montant en Euro n'excédant pas son Engagement Non Appelé à cette date. Chaque Avis d'Appel de Tranche indiquera les besoins couverts par l'Appel de Tranche en cause et, le cas échéant, sous réserve de toute obligation de confidentialité pouvant s'y appliquer, les termes et conditions de l'Investissement / Investissement Complémentaire envisagé, la date et le montant du paiement que l'Actionnaire concerné devra effectuer, la ventilation de ce montant entre Apport en Capital et Prêt d'Actionnaire, et les coordonnées du (des) compte(s) bancaire(s) sur le(s)quel(s) chaque paiement devra être fait..

10.7 Les Engagements peuvent être appelés pendant la Période d'Investissement à l'effet d'effectuer des investissements, de régler des commissions et payer tous autres frais et dettes de la Société. Les Engagements ne pourront plus être appelés après l'expiration de la Période d'Investissement, étant entendu que les Engagements pourront néanmoins être appelés dans la mesure nécessaire pour (i) payer les commissions, frais et dettes de la Société, (ii) réaliser tout Investissement ayant fait l'objet d'un engagement au cours de la Période d'Investissement, tel que l'acquisition d'un nouveau bien en l'état d'achèvement ou un projet de rénovation ou (iii) effectuer tout Investissement Complémentaire dans des Investissements existants (dans ce dernier cas, à concurrence d'un montant maximum agrégé de dix (10) pour cent de l'Engagement Global).

Pendant la Période d'Investissement, le produit net des cessions ou de refinancement d'Investissements perçu par la Société peut être réinvesti par la Société, tant que les montants investis et réinvestis par la Société dans des Investissements n'excèdent pas l'Engagement Global.

Au dernier jour de la Période d'Investissement, l'Associé-Gérant Commandité communiquera aux Actionnaires une estimation des montants que l'Associé-Gérant Commandité pourra appeler après l'expiration de la Période d'Investissement.

10.8 Si un Actionnaire (l'Actionnaire Défaillant):

(i) n'avance pas à la Société le montant faisant l'objet de l'Avis d'Appel de Tranche au plus tard à la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche; et

(ii) ne remédie pas à cette défaillance et n'acquitte pas les intérêts dus à la Société sur le montant non honoré au titre de la période allant de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche à sa date de paiement, au taux annuel de quatre (4) pour cent au-dessus du taux de base de la Banque Centrale Européenne, au plus tard à l'expiration d'un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche, à l'expiration de ce délai de trente (30) Jours Ouvrables et jusqu'à complet paiement de sa dette, l'Actionnaire Défaillant sera redevable d'intérêts de retard au taux annuel de quinze (15) pour cent;

alors, sans préjudice de tout autre droit conféré à l'Associé-Gérant Commandité ou à la Société et permettant que les intérêts susmentionnés continuent à courir à l'issue de cette période de trente (30) Jours Ouvrables, l'Associé-Gérant Commandité (A) imputera sur tous distributions ou remboursements dus par la Société à l'Actionnaire Défaillant, les sommes dues par l'Actionnaire Défaillant, jusqu'à ce que tous les montants dus à la Société par ce dernier aient été intégralement payés et (B) devra, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables suivant l'expiration du délai de trente (30) Jours Ouvrables susvisé, accomplir l'une quelconque des mesures suivantes, dans le respect de l'avant-dernier et du dernier paragraphe du présent Article 10.8:

a. imposer des dommages et intérêts correspondant à dix (10) pour cent de l'Engagement;

b. soit faire en sorte que l'Engagement Non Appelé de l'Actionnaire Défaillant soit déchu (étant précisé, cependant, que cet Engagement Non Appelé peut survivre en vue de la réalisation d'un transfert, tel que prévu dans les présents Statuts) et que les droits de l'Actionnaire Défaillant se limitent par la suite à ceux convenus avec l'Associé-Gérant Commandité, soit faire en sorte que l'Actionnaire Défaillant concerné cesse d'être un Actionnaire à quelque fin que ce soit à compter de la date de déchéance de l'Engagement Non Appelé de cet Actionnaire Défaillant, comme prévu ci-dessous aux alinéas d. et e.;

c. prendre toute mesure que l'Associé-Gérant Commandité pourra juger nécessaire en vue de l'exécution des obligations mises à la charge de l'Actionnaire Défaillant de procéder au paiement de toute somme requise au titre de son Engagement;

d. obtenir la vente des Actions de l'Actionnaire Défaillant à un acheteur déterminé par application du Droit de Prémption des Actionnaires à compter de la date de défaillance, au Prix de Rachat En Cas de Défaillance, déduction faite de tous les frais et commissions encourus du fait de cette défaillance, tels que déterminés par l'Associé-Gérant Commandité, à sa seule discrétion. Le Prix de Rachat En Cas de Défaillance est dû immédiatement à la Société par l'acheteur et par la Société à l'Actionnaire Défaillant seulement en cas de liquidation de la Société, et après satisfaction de tous les autres détenteurs d'Actions et ne produit aucun intérêt jusqu'à cette date. L'Associé-Gérant Commandité devient l'agent chargé de la vente des Actions de l'Actionnaire Défaillant (ainsi que de l'Engagement Non Appelé de cet Actionnaire Défaillant); et, dans le cas où il deviendrait un Actionnaire Défaillant, chaque Actionnaire accepte de nommer ou d'obtenir la nomination de l'Associé-Gérant Commandité comme son mandataire dûment habilité à signer les documents requis dans le cadre de ce transfert, ratifiera tout acte que l'Associé-Gérant Commandité aura légalement accompli en vertu de cette procuration et indemniserà l'Associé-Gérant Commandité à l'encontre de toute demande, tous frais et coûts encourus par l'Associé-Gérant Commandité de ce fait. Lorsque le transfert sera effectué, l'acheteur sera considéré comme étant un Actionnaire;

e. faire procéder par la Société au rachat des Actions de l'Actionnaire Défaillant au Prix de Rachat En Cas de Défaillance, déduction faite de tous les frais et commissions encourus du fait de cette défaillance, tels que déterminés par l'Associé-Gérant Commandité, à sa seule discrétion. Le Prix de Rachat En Cas de Défaillance n'est dû par la Société à l'Actionnaire Défaillant qu'à la liquidation de la Société et après satisfaction de tous les autres détenteurs d'Actions, et ne produit aucun intérêt jusqu'à cette date;

f. exercer tout autre recours disponible en vertu du droit applicable; et

g. admettre un nouvel Actionnaire en remplacement de l'Actionnaire Défaillant.

L'Associé-Gérant Commandité veillera à ce que tous les Actionnaires Défaillants soient traités équitablement dans l'accomplissement des mesures visées ci-dessus.

Dans le cas où l'Actionnaire Défaillant est également actionnaire de Carried Co, l'Associé-Gérant Commandité informera le Comité Consultatif de tout défaut d'avance à la Société du montant faisant l'objet d'un Avis d'Appel de Tranche. Dans le cas où cet Actionnaire Défaillant ne régulariserait pas sa situation dans le délai de trente (30) Jours Ouvrables susvisé, l'Associé-Gérant Commandité devra accomplir une des mesures visées ci-dessus qui aura été décidée par le Comité Consultatif.

### III. Gestion - Représentation - Comité consultatif

#### Art. 11. Gestion.

11.1 La Société est gérée par l'Associé-Gérant Commandité qui est l'associé responsable et qui est personnellement et solidairement responsable avec la Société de l'ensemble des passifs, quels qu'ils soient, dont les actifs de la Société ne peuvent pas répondre. Les Actionnaires ne doivent pas agir d'une manière ou dans une capacité autre que l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires aux assemblées générales et sont responsables dans la limite de leurs Engagements pris envers la Société, tel qu'exposé à l'Article 22 ci-après.

11.2 L'Associé-Gérant Commandité aura tous les pouvoirs possibles, conformément aux Statuts, pour accomplir l'ensemble des actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, et ce, dans le respect de la stratégie et des objectifs d'investissement de la Société.

**Art. 12. Signature autorisée.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé-Gérant Commandité, dans les conditions que l'Associé-Gérant Commandité détermine de manière discrétionnaire.

#### Art. 13. Comité Consultatif.

13.1 La Société sera assistée d'un Comité Consultatif. Le Comité Consultatif sera composé d'un minimum de cinq (5) membres, représentant des Actionnaires dont les Engagements sont les plus importants et ayant accepté d'y participer. Il est précisé que tout Actionnaire dont l'Engagement est supérieur ou égal à dix millions d'euros (10 000 000,- €) pourra de plein droit participer au Comité Consultatif. Ni l'Associé-Gérant-Commandité, ni le Conseil en Investissement, ni les membres de l'Équipe d'Investissement (i.e. les mandataires sociaux et employés du Conseil en Investissement et de l'Associé-Gérant-Commandité, ainsi que les membres du Comité d'Investissement) ne pourront faire partie du Comité Consultatif.

13.2 Le Comité Consultatif (A) approuve au préalable toutes les décisions (i) d'Investissement qui s'écartent de la Politique d'Investissement, (ii) d'Investissement qui soulèvent des conflits d'intérêt potentiels (y compris les transactions avec des parties liées), (iii) d'endettement direct de la Société auprès de personnes autres que les Actionnaires et d'endettement direct de la Société Intermédiaire (à l'exclusion des Prêts d'Associé et de crédits à moins de trois (3) mois souscrits dans l'attente de paiement par les Actionnaires à la Société des Avis d'Appel de Tranche), (iv) de cession de Parts de Carried par Carried Co ou de cession des actions de Carried Co à toute personne en dehors de l'Équipe d'Investissement, (v) de cession d'Actions par un Actionnaire qui est également actionnaire de Carried Co à toute personne en dehors de l'Équipe d'Investissement, (vi) de cession de toute action de la Société Intermédiaire à un tiers, (vii) de rachat/acquisition de Parts de Carried par la Société Intermédiaire ou par la Société, (viii) de toute modification des statuts de la Société Intermédiaire, (ix) de nomination par le Comité d'Investissement Immobilier d'un Tiers Indépendant, et (x) de conclusion, de modification ou de résiliation de tout contrat entre la Société et/ou ses Filiales, d'une part, et l'Associé-Gérant Commandité et/ou ses Sociétés Affiliées; (B) est saisi en cas de défaillance de tout Actionnaire qui est également membre de l'Équipe d'Investissement et (C) (i) constate, le cas échéant, l'existence, à son sens, d'une Faute Lourde et/ou d'une Faute Lourde du Conseil en Investissement et la fait constater par l'Expert, (ii) engage, le cas échéant, la procédure de révocation de l'Associé Gérant commandité pour Faute Lourde, conformément à la procédure décrite ci-après.

13.3 Les Membres du Comité Consultatif n'ont pas pouvoir pour gérer la Société. En dehors des questions visées aux points (A), (B) et (C) ci-dessus qui s'imposeront à l'Associé-Gérant Commandité et à la Société Intermédiaire, tout acte du Comité Consultatif est pris à titre consultatif uniquement, et l'Associé-Gérant Commandité n'est pas lié par ou tenu d'agir dans le sens de, toute décision, tout acte ou tout avis du Comité Consultatif ou d'un Membre du Comité Consultatif.

13.4 Les réunions du Comité Consultatif sont convoquées par l'Associé-Gérant Commandité qui décide de leur fréquence, étant précisé que le Comité Consultatif se réunit au moins une fois par an. Des réunions ad hoc pourront également avoir lieu sur convocation adressée, au moins 48 heures à l'avance, par tout membre du Comité Consultatif dès lors que le Comité Consultatif n'aura pas été saisi par l'Associé-Gérant Commandité pour les cas visés aux points (A) ou (B) ci-dessus. S'agissant du cas visé au (C) ci-dessus, le Comité Consultatif se réunira sur convocation de l'un de ses membres uniquement, adressée au moins quarante-huit (48) heures à l'avance. Des membres du Comité Consultatif, représentant au moins la moitié des membres, peuvent exiger de l'Associé-Gérant Commandité qu'il convoque une réunion du Comité Consultatif.

13.5 Sauf stipulations contraires, les décisions du Comité Consultatif sont adoptées à la majorité de soixante-quinze (75) pour cent des Membres du Comité Consultatif présents ou représentés (conformément aux dispositions ci-dessus) à la réunion (en personne ou via un moyen de communication), sous réserve qu'au moins trois (3) Membres du Comité Consultatif soient présents ou représentés. Les Membres du Comité Consultatif sont autorisés à voter par fax ou courrier électronique avant la tenue de la réunion et seront réputés avoir régulièrement participé à la réunion.

13.6 Les décisions du Comité Consultatif peuvent aussi être prises par voie de résolution écrite, y compris par courrier électronique. Dans un tel cas, nonobstant les dispositions du paragraphe qui précède, les décisions sont prises à la majorité de soixante-quinze (75) pour cent des Membres du Comité Consultatif.

13.7 La participation et le vote de tout Membre du Comité Consultatif impliqué dans un conflit d'intérêts ne seront pas pris en compte pour les besoins des paragraphes qui précèdent. Chacun Membre du Comité Consultatif dispose d'une voix.

13.8 Chaque Membre du Comité Consultatif reçoit un avis de convocation à la réunion du Comité Consultatif. Chaque Membre du Comité Consultatif peut demander à un autre Membre du Comité Consultatif de le représenter à une réunion et de voter en son nom et pour son compte, à condition qu'une procuration ait été remise au mandataire à cette fin et un exemplaire à l'Associé-Gérant Commandité.

13.9 A chaque fois que le Comité Consultatif procède à un vote, un procès-verbal est établi par l'Associé-Gérant Commandité qui en donne copie à chacun des Membres du Comité Consultatif.

13.10 Dans l'hypothèse où un Membre du Comité Consultatif est salarié ou dirigeant d'un Actionnaire et que son contrat de travail ou mandat prend fin pour quelque raison que ce soit, le mandat de ce membre au sein du Comité Consultatif cesse de plein droit, et l'Actionnaire concerné indique le nom d'une personne compétente qui le remplacera au sein du Comité Consultatif.

13.11 Tout Membre du Comité Consultatif peut démissionner à tout moment par voie de notification écrite à l'Associé-Gérant-Commandité et au Comité Consultatif. Pour produire ses effets, cette démission n'a pas besoin d'être acceptée. Tout Membre du Comité Consultatif peut être révoqué, pour juste motif, par une décision de l'Associé-Gérant Commandité.

13.12 Un Actionnaire Défaillant, membre du Comité Consultatif, qui n'aura pas régularisé sa situation dans un délai de trente (30) jours Ouvrables à compter de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche, sera automatiquement exclu du Comité Consultatif.

13.13 Les membres du Comité Consultatif ne seront pas rémunérés, mais auront droit au remboursement des débours raisonnablement engagés dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

#### **Art. 14. Conflit d'Intérêts et Opportunités de co-investissement.**

14.1 Dans le cas où la Société reçoit une proposition d'investissement dans un bien immobilier détenu (en tout ou partie) par le Conseil en Investissement, l'Associé-Gérant Commandité ou tout salarié, dirigeant, administrateur ou Société Affiliée du Conseil en Investissement ou de l'Associé-Gérant Commandité (y compris les fonds d'investissements gérés, conseillés ou sponsorisés par le Conseil en Investissement ou ses Sociétés Affiliées ou par l'Associé-Gérant Commandité), alors l'Associé-Gérant Commandité communiquera et soumettra dans son intégralité, ce conflit d'intérêts au Comité Consultatif. Le Comité Consultatif doit approuver toute proposition qui lui est ainsi soumise avant que l'investissement ne puisse être effectué. Il en sera de même en cas de proposition de cession (en tout ou partie) d'un bien immobilier à ces mêmes personnes.

Toutes les opérations (y compris les opérations impliquant des Sociétés Affiliées de la Société) sont réalisées dans des conditions conformes à celles des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence.

Dans le cas où la Société investit dans, ou réalise une cession à, une société immobilière ou société holding immobilière qui a été ou est conseillée ou gérée par le Conseil en Investissement ou l'Associé-Gérant Commandité ou leurs Sociétés Affiliées, les conditions de cette assistance doivent être intégralement notifiées au Comité Consultatif, avant qu'une quelconque décision ne soit prise au titre de cet investissement. Le Comité Consultatif doit approuver toute proposition qui lui est ainsi soumise avant que l'investissement ne soit réalisé.

Le Conseil en Investissement informera l'Associé-Gérant Commandité et le Comité Consultatif et l'Associé-Gérant Commandité informera le Comité Consultatif de toute activité commerciale dans laquelle ils sont ou leurs Sociétés Affiliées sont impliqués donnant lieu, selon leur opinion et de bonne foi, à un conflit d'intérêts avec les activités d'investissement de la Société ainsi que de tout Investissement proposé de la Société dans lequel un Actionnaire a un intérêt personnel.

En outre, l'Associé-Gérant Commandité, le Conseil en Investissement et leurs Sociétés Affiliées ne chercheront ni à établir, ni à conseiller ou gérer un fonds commun de placement ou un véhicule ayant une politique d'investissement significativement similaire à la Politique d'Investissement (à l'exception de la société Weinberg Real Estate Partners #1 SCA - RCS Luxembourg B 132468). Douze (12) mois avant la fin de la Période d'Investissement, et sous réserve qu'au moins soixante-dix (70) pour cent de l'Engagement Global ait été investi ou engagé en vue de son investissement dans une opération ou un projet de développement non encore réalisé, l'Associé-Gérant Commandité, le Conseil en Investissement et leurs Sociétés Affiliées retrouveront toute liberté à cet égard.

14.2 L'Associé-Gérant Commandité pourra, s'il le juge approprié, offrir aux Actionnaires et à des tiers stratégiques, dans le respect des intérêts prioritaires de la Société et des Actionnaires, des opportunités de co-investissement aux côtés de la Société. Ces opportunités de co-investissement seront proposées en priorité aux Actionnaires dont l'Engagement est supérieur ou égal à dix millions d'euros (10 000 000,- €).

#### **Art. 15. Événement Personne Clé et Révocation de l'Associé-Gérant-Commandité pour Faute Lourde - Révocation sans Faute Lourde de l'Associé-Gérant-Commandité - Faute Lourde du Conseil en Investissement.**

15.1 Événement Personne Clé

15.1.1 En cas (i) de Départ d'une Personne Clé, ou (ii) de rupture du Contrat de Conseil en Investissement antérieure à la dissolution de la Société (les événements indiqués au (i) et (ii) constituant chacun un «Événement Personne Clé»), l'Associé-Gérant Commandité devra en informer le Comité Consultatif dans les meilleurs délais et disposera de six (6) mois à compter de la date de l'Événement Personne Clé (la «Période de Suspension») pour:

(a) (i) identifier une ou plusieurs personnes (notamment parmi les membres de l'équipe d'investissement du Conseil en Investissement) aptes à remplacer la ou les Personne(s) Clé concernées par l'Événement Personne Clé, ou (ii) identifier un nouveau conseil en investissement, et

(b) pour obtenir l'accord du Comité Consultatif par décision prise à la majorité de ses membres sur l'aptitude de cette ou de ces personnes à la ou les remplacer ou sur l'aptitude du nouveau conseil en investissement à remplacer le Conseil en Investissement.

Le Comité Consultatif pourra à la demande de l'Associé-Gérant Commandité prolonger la Période de Suspension.

15.1.2 Pendant la Période de Suspension, la Société ne pourra effectuer aucun nouvel Investissement ou Investissement Complémentaire, ni céder aucun Investissement, sans l'accord du Comité Consultatif par décision prise à la majorité de ses membres; étant précisé que la Société pourra néanmoins finaliser toute opération d'investissement qui a été décidée avant la Période de Suspension.

15.1.3 Si, pendant la Période de Suspension, l'Associé-Gérant Commandité a l'accord du Comité Consultatif par décision prise à la majorité de ses membres sur le remplacement de la ou des Personnes Clé concernées par l'Événement Personne Clé ou du Conseil en Investissement, la capacité de la Société d'effectuer de nouveaux Investissements sera automatiquement restaurée. En revanche, si l'Associé-Gérant Commandité n'a pas obtenu l'accord du Comité Consultatif, la Période d'Investissement prendra automatiquement fin au dernier jour de la Période de Suspension, sauf prorogation prévue à l'Article 15.1.1 ci-dessus.

15.2 Révocation de l'Associé-Gérant Commandité pour Faute Lourde

15.2.1 Si le Comité Consultatif constate par une décision prise à la majorité simple, que (i) l'Associé-Gérant Commandité a commis une Faute Lourde ou que (ii) le Conseil en Investissement a commis une Faute Lourde du Conseil en Investissement, le Comité Consultatif, par lettre recommandée, doit (a) proposer à l'Associé-Gérant Commandité le nom d'une ou de deux personnes susceptibles d'être désignées en tant qu'Arbitre, et (b) informer l'Associé-Gérant Commandité de l'identité et des coordonnées du membre du Comité Consultatif désigné comme représentant de ce dernier pour les besoins des procédures relatives à la Faute Lourde ou à la Faute Lourde du Conseil en Investissement et à la révocation de l'Associé-Gérant Commandité. A défaut d'accord entre le Comité Consultatif et l'Associé-Gérant Commandité sur l'identité de l'Arbitre dans un délai de sept (7) Jours Ouvrables à compter de la décision du Comité Consultatif, la partie la plus diligente peut saisir la juridiction compétente en vue d'obtenir la nomination d'un ou des Arbitre(s), qui devra(ont) être indépendant(s) des deux parties. En cas de condamnation pénale de l'Associé-Gérant Commandité ou du Conseil en Investissement, aucune décision préalable du Comité Consultatif n'aura à être prise et il n'y aura pas lieu de nommer un Arbitre pour que la procédure décrite ci-après puisse être mise en œuvre.

15.2.2 A compter de sa désignation, l'Arbitre disposera d'un délai de six (6) semaines pour se déterminer si (i) le manquement grave de l'Associé-Gérant Commandité allégué par le Comité Consultatif constitue ou non une Faute Lourde ou si (ii) le manquement grave du Conseil en Investissement allégué par le Comité Consultatif constitue ou non une Faute Lourde du Conseil en Investissement.

15.2.3 La décision de l'Arbitre s'imposera aux parties. La décision arbitrale pourra être contestée dans les cas visés à l'article 1244 du Nouveau Code de Procédure Civile. Les honoraires et débours de l'Arbitre seront supportés, soit par l'Associé-Gérant Commandité si l'Arbitre a reconnu l'existence d'une Faute Lourde ou d'une Faute Lourde du Conseil en Investissement, soit, dans le cas contraire, par la Société.

15.2.4 En cas de Faute Lourde ou de Faute Lourde du Conseil en Investissement reconnue par l'Arbitre ou résultant d'une condamnation pénale, des Actionnaires dont le total cumulé des Engagements est d'un montant égal ou supérieur à cinquante (50) pour cent de l'Engagement Global pourront demander par écrit, dans un document unique, à l'Associé-Gérant Commandité (faisant état de la Faute Lourde ou de la Faute Lourde du Conseil en Investissement) (la «Lettre Initiale») de remédier, ou de proposer une solution pour remédier, aux conséquences de la Faute Lourde ou de la Faute Lourde du Conseil en Investissement dommageables pour la Société.

15.2.5 L'Associé-Gérant-Commandité disposera d'un délai de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Lettre Initiale pour faire part à tous les Actionnaires par lettre recommandée avec avis de réception (la Lettre de Réponse) (i) des dispositions qui ont été prises pour remédier aux conséquences de la Faute Lourde ou de la Faute Lourde du Conseil en Investissement susvisée ou (ii) de la solution qu'il propose pour y remédier.

15.2.6 Les Actionnaires disposeront d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la Lettre de Réponse pour faire part, dans un document commun adressé par lettre recommandée avec avis de réception, à l'Associé-Gérant Commandité (i) de leur accord sur les dispositions qui ont été prises ou la solution proposée, ou (ii) de leur désaccord sur ces dispositions ou cette solution. La présente procédure se fera en dehors des règles de convocation et de tenue des assemblées générales décrites à l'article 19 ci-dessous.

15.2.7 Si des Actionnaires dont le total des Engagements est d'un montant égal ou supérieur à cinquante (50) pour cent de l'Engagement Global (les Actionnaires Réclamants), rejettent les dispositions qui ont été prises ou la solution proposée, l'Associé-Gérant Commandité devra proposer à l'assemblée générale des Actionnaires, dans un délai maximum

de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de la lettre recommandée susvisée, le choix entre: (i) mettre un terme à la Période d'Investissement; ou (ii) transférer la gestion de la Société à un nouvel associé-gérant-commandité (le Nouvel Associé-Gérant Commandité). Dans l'hypothèse où la Période d'Investissement serait clôturée à cette date, les Actionnaires se prononceront sur la seule question du transfert de la gestion de la Société. Une proposition sera considérée comme approuvée si elle reçoit le vote favorable d'Actionnaires représentant plus de cinquante (50) pour cent de l'Engagement Global.

15.2.8 Pour permettre le vote des Actionnaires, la lettre recommandée des Actionnaires Réclamants susvisée devra indiquer la dénomination du Nouvel Associé-Gérant Commandité qu'ils proposent aux Actionnaires et certifier que (i) qu'aucun des Actionnaires Réclamants ni ne contrôle ni ne détient d'action ou tout autre intérêt similaire dans le Nouvel Associé-Gérant Commandité, directement ou indirectement au travers d'une ou plusieurs sociétés holdings, et (ii) les Actionnaires Réclamants ou une ou plusieurs de leurs Sociétés Affiliées ou un ou plusieurs fonds d'investissement qu'ils gèrent, ne représentent pas plus de cinquante (50) pour cent de l'engagement global du fonds le plus récent géré par le Nouvel Associé-Gérant-Commandité.

15.2.9 Si aucune des deux propositions ne recueille un vote favorable d'Actionnaires dont le total des Engagements est d'un montant égal ou supérieur à cinquante (50) pour cent de l'Engagement Global, la présente procédure prendra fin et la Faute Lourde dont il est fait état dans la Lettre Initiale ne pourra plus être invoquée et/ou utilisée au titre du présent Article 15.2, sauf éléments nouveaux significatifs.

15.2.10 Dans le cas où les Actionnaires choisissent de mettre un terme à la Période d'Investissement, l'Associé-Gérant Commandité procédera immédiatement à la clôture de la Période d'Investissement. L'Associé-Gérant Commandité restera l'associé-gérant commandité de la Société jusqu'à sa liquidation sauf si une réclamation est établie au titre d'une nouvelle Faute Lourde.

15.2.11 Dans le cas où les Actionnaires décident de transférer la gestion de la Société à un Nouvel Associé-Gérant-Commandité conformément aux dispositions susvisées, le Nouvel Associé-Gérant Commandité devra accepter (a) d'acquérir l'Action de Classe B détenue par l'Associé-Gérant Commandité, qui s'engage d'ores et déjà à la céder, (b) d'adhérer aux accords avec les Actionnaires en relation avec leur investissement dans la Société qui ont été acceptés par l'Associé-Gérant Commandité, (c) de changer le nom de la Société et de la Société Intermédiaire pour un nom qui ne contienne pas le mot « Weinberg » ou toute référence à ce nom, et (d) de renoncer à l'utilisation du nom « Weinberg » dans le cadre de la gestion de la Société.

15.2.12 L'Associé-Gérant Commandité démis n'aura le droit à aucune indemnité et devra transmettre à son remplaçant l'ensemble de la documentation afférente à la Société et à ses Filiales sans délai.

### 15.3 Faute Lourde du Conseil en Investissement

En cas de Faute Lourde du Conseil en Investissement, l'Associé-Gérant Commandité s'engage à résilier, sans préavis, ni indemnité, le contrat du Conseil en Investissement et à mettre en œuvre les diligences nécessaires pour présenter dans les meilleurs délais au Comité Consultatif un candidat conseil en investissement, sans lien avec le précédent.

### 15.4 Révocation sans Faute Lourde de l'Associé-Gérant-Commandité

Des Actionnaires dont le total des Engagements représente au moins soixante-quinze (75) pour cent de l'Engagement Global, pourront à tout moment, à compter du deuxième anniversaire du Premier Jour de Souscription, demander, par l'envoi d'un courrier commun, à l'Associé Gérant Commandité le transfert de la gestion de la Société à un nouveau gérant, sous réserve du versement d'une compensation égale à une fois et demie (1,5 x) le montant de la Commission de Gestion payable au titre de l'exercice comptable de la Société précédant celui au cours duquel la Révocation sans Faute Lourde est intervenue.

### 15.5 Indemnisation

Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice du droit des Actionnaires et de la Société de rechercher, le cas échéant, la réparation du préjudice subi du fait d'une Faute Lourde ou d'une Faute Lourde du Conseil en Investissement, et n'emportent aucune renonciation de la part des Actionnaires ou de la Société à faire valoir tout droit à indemnisation.

## **Art. 16. Indemnisation.**

16.1 La Société indemniserà l'Associé-Gérant Commandité, le Conseil en Investissement, et leurs actionnaires, administrateurs, fondés de pouvoir, employés, agents, conseillers, partenaires, membres, affiliés et personnel respectifs, les membres du Comité Consultatif (chacune étant une Personne Indemnisée), contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais, y inclus les frais juridiques, supportés par eux en raison de leurs activités pour le compte de la Société, pour leur fonction passée ou présente comme administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et pour laquelle il n'est pas prévu d'indemnisation pour autant que cette indemnité ne s'applique pas (i) en cas de faute intentionnelle, mauvaise foi, fraude, comportement imprudent ou négligence grave et (ii) aux litiges qui opposeraient une Personne Indemnisée à l'Associé Gérant Commandité ou au Conseil en Investissement, ou à l'un de leurs mandataires sociaux ou salarié. Les droits à indemnisation mentionnés ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels les personnes concernées peuvent prétendre.

16.2 Toute Personne Indemnisée cherchant à être indemnisée conformément au présent Article 16 devra faire tous les efforts raisonnables pour, dans un premier temps, chercher à être indemnisée pour tout action, responsabilité, dommage, coût et frais, y inclus les frais juridiques, par toute compagnie d'assurance auprès de qui l'indemnisation peut être

recherchée. Toute indemnisation par une compagnie d'assurance viendra diminuer le montant auquel la Personne Indemnisée a droit conformément au présent Article 16. Les Actionnaires seront notifiés dès que possible par l'Associé-Gérant Commandité à chaque fois qu'une indemnisation est recherchée conformément au présent Article 16.

16.3 Aucune Personne Indemnisée ne pourra être indemnisée dans le cadre d'une action judiciaire initiée à son encontre par des Actionnaires, dont le total des Engagements est d'un montant supérieur à cinquante (50) pour cent de l'Engagement Global.

16.4 Le montant cumulé des indemnités ne pourra excéder un montant égal à trente (30) pour cent de l'Engagement Global, et les indemnités cesseront d'être dues à compter du deuxième (2<sup>ème</sup>) anniversaire de la clôture des opérations de liquidation de la Société.

16.5 Les sommes dues au titre d'une Indemnisation seront prélevées, en priorité, sur la trésorerie disponible de la Société, l'Associé-Gérant Commandité pouvant, si cette dernière n'est pas suffisante, appeler des fonds auprès des Actionnaires à hauteur de leur Engagement Non Appelé.

16.6 L'Associé-Gérant Commandité souscrira pour son compte et pour le compte de la Société une assurance afin de couvrir leur responsabilité éventuelle dans le cadre de l'activité de la Société et veillera à ce que le Conseil en Investissement souscrive également une telle assurance pour son compte et celui de ses employés.

#### **Art. 17. Commissions.**

##### **17.1 Commission de Gestion**

La Société versera à l'Associé-Gérant Commandité au titre de chaque Exercice Comptable une commission annuelle (la Commission de Gestion) égale à:

a) à compter du Premier Jour de Souscription jusqu'à la fin de la Période d'Investissement, 1,75% par an (hors TVA) de l'Engagement Global;

b) par la suite, 1,75 % par an (hors TVA) du moins élevé des montants suivants: (i) l'Engagement Global Investi moins les Investissements déjà cédés dont les produits ont été distribués aux Actionnaires, ou (ii) la valeur nette réévaluée de l'actif net de la Société,

déduction faite, dans les cas visés au a) et au b) ci-dessus, du Montant Imputable tel que défini ci-après.

A cette fin, la liquidation d'une société dans laquelle un Investissement est détenu ou l'annulation comptable définitive d'un Investissement, est traitée comme une cession, étant précisé que, lorsqu'un Investissement a été seulement partiellement cédé, la fraction appropriée du Coût d'Acquisition qui est prise en compte pour les besoins de la présente clause est la fraction du Coût d'Acquisition de l'Investissement égale à la fraction de l'Investissement qui n'a pas été cédée.

La Commission de Gestion est, à chaque fois, calculée par référence à ses soldes journaliers au cours de cette période et incluant, au titre de la période précédant le Dernier Jour de Souscription, les Engagements des Actionnaires Ultérieurs qui doivent, aux fins mentionnées ci-dessus, être traités comme étant survenus à compter du Premier Jour de Souscription.

La Commission de Gestion est due chaque trimestre, à terme à échoir, les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.

Au début de chaque trimestre (1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre), le Conseil en Investissement transmet à l'Associé-Gérant Commandité un relevé du montant total de cent (100) pour cent des commissions, y compris les commissions d'acquisition et les commission de gestion d'actifs, versées par la Société et/ou les Filiales Concernées au Conseil en Investissement pendant le trimestre précédent en relation avec tout investissement de la Société (le Montant Imputable).

Le montant de la Commission de Gestion due à l'Associé Gérant-Commandité au titre d'un trimestre quelconque doit être un montant positif. Si le Montant Imputable dépasse le montant de la Commission de Gestion au titre d'un trimestre, le montant du Montant Imputable dépassant la Commission de Gestion au titre de ce trimestre sera déduit du prochain montant trimestriel dû à l'Associé-Gérant Commandité, et le solde, le cas échéant, du Montant Imputable sera également déduit, du prochain montant trimestriel dû à l'Associé-Gérant-Commandité, de la manière décrite ci-dessus, et ce, ainsi de suite, jusqu'à imputation totale du Montant Imputable sur la Commission de Gestion.

Toutes les commissions payées au Conseil en Investissement par la Société et/ou les Filiales Concernées pendant la durée de la Société en relation avec tout investissement de la Société ne devront jamais dépasser le total des Commissions de Gestion, avant toute déduction du Montant Imputable, qui aurait été dû à l'Associé-Gérant-Commandité pendant la durée de la Société. En tout état de cause, le Conseil en Investissement ne facturera pas à la Société et/ou aux Filiales Concernées (i) de commissions d'acquisition par Investissement supérieures à 1,5 % du Coût d'Acquisition et (ii) de commissions de gestion d'actifs par Investissement supérieures à 0,6 % du Coût d'Acquisition par an.

##### **17.2 Commissions de Co-Investissement**

Cinquante (50) pour cent de toutes les commissions d'acquisition et trente (30) pour cent des carried interest de co-investissement (les Commissions de Co-Investissement) reçues par le Conseil en Investissement directement ou indirectement des Actionnaires et/ou de co-investisseurs tiers aux côtés de la Société seront reversées par le Conseil en Investissement à la Société.



#### **Art. 18. Frais.**

18.1 La Société supportera tous les frais d'établissement afférents à la constitution de la Société, la préparation des documents de placement et les contrats connexes y compris, notamment, les honoraires d'avocat, frais de dépôt de titres, frais de port et débours engagés. Les honoraires d'avocat et d'expert-comptable et les frais d'établissement liés à la constitution de la Société sont payés ou remboursés par celle-ci, au coût historique, dans la limite d'un demi (1/2) pour cent de l'Engagement Global, plafonnée à un montant, hors taxes et hors frais de, de cinq cent mille (500 000,-€) euros.

18.2 La Société supportera également toutes les charges d'exploitation y compris, notamment, les honoraires et débours à payer aux commissaires aux comptes et experts-comptables de la Société, à tout représentant permanent dans les lieux d'immatriculation, couverture d'assurance, honoraires et débours afférents à des services juridiques et d'audit, tous les frais et débours afférents à l'enregistrement, la présentation de rapport et l'édition, en ce compris le coût de la préparation, de l'impression et de la distribution de rapports périodiques ou de déclarations d'enregistrement et le coût de tout rapport adressé aux Actionnaires, toutes les taxes, droits, frais gouvernementaux et assimilés ainsi que toutes les autres charges d'exploitation, en ce compris le coût de l'identification, de l'achat, de la détention et de la cession d'actifs, les intérêts, frais bancaires, frais de courtage, frais de port, de téléphone et de télex, coûts de couverture, frais d'emprunt, honoraires, débours et frais de services de tiers liés aux transactions, aux actifs, aux projets, aux sociétés détentrices des actifs relatifs aux transactions achevées et inachevées. La Société peut encourir des charges administratives et autres, régulières ou récurrentes, sur la base d'un montant estimé proportionnellement pour des périodes annuelles ou autres.

18.3 Les prestataires de services seront engagés dans des conditions de pleine concurrence sur la base des conditions du marché.

18.4 Pour le cas où la Société réaliserait un investissement en partenariat avec un investisseur tiers auquel serait déléguée, pour le compte du partenariat, tout ou partie de la gestion d'actif déléguée au Conseil en Investissement et qui facturerait à ce titre au partenariat ou à la Société une commission de gestion d'actif, alors l'Associé-Gérant Commandité devra consulter le Comité Consultatif et obtenir son accord préalable en ce qui concerne la commission de gestion d'actif payée à ce partenaire.

18.5 Les dépenses et honoraires acquittés par la Société au nom et pour le compte ou au bénéfice de Filiales pourront être refacturés à ces dernières.

### **IV. Assemblées générales des actionnaires**

#### **Art. 19. Pouvoirs et Droits de vote.**

19.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire de la Loi, l'assemblée générale des Actionnaires ne peut statuer sur une question, quelle qu'elle soit, qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité.

19.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les règles de convocation et de quorum requises par la Loi s'appliquent aux assemblées des Actionnaires de la Société, ainsi qu'à leur déroulement.

19.3 Chaque Action confère une voix. Un Actionnaire peut participer à une assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne (Actionnaire ou non) comme son mandataire, par voie d'écrit (document original or fax, câble, télégramme ou télex).

19.4 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés, étant précisé que toute résolution, à l'exclusion de toute résolution relative à l'approbation des comptes de la Société, ne peut être valablement adoptée qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité. Cependant, les résolutions statuant sur la modification des présents Statuts sont adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante (50) pour cent des droits de vote soient représentés.

19.5 L'augmentation de l'Engagement d'un Actionnaire après la Période de Souscription, le changement de nationalité de la Société, la modification d'un droit de distribution et la modification des règles de majorité pour la modification des Statuts, ainsi que la décision de modifier les statuts de la Société Intermédiaire afin de modifier un droit de distribution et/ou la majorité requise pour la modification des statuts de la Société Intermédiaire et/ou les modalités de cession des Parts de Carried, requièrent l'accord unanime des Actionnaires et de l'Associé-Gérant Commandité.

#### **Art. 20. Assemblées des Actionnaires.**

20.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient, conformément à la Loi, au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg, le 15 mai à 15 heures. Si le jour en question est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier Jour Ouvrable au Luxembourg qui suit.

20.2 L'Associé-Gérant Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Une assemblée doit aussi être convoquée si un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société en fait la demande. Les assemblées d'Actionnaires se réunissent aux lieux et dates spécifiés dans la convocation correspondante.

20.3 Chaque assemblée d'Actionnaires est présidée par l'Associé-Gérant Commandité ou par une personne désignée par ce dernier.

20.4 Le procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires est signé par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur choisi par l'Associé-Gérant Commandité.

#### **Art. 21. Convocations.**

21.1 Les assemblées d'Actionnaires sont convoquées par l'Associé-Gérant Commandité par lettre recommandée précisant l'ordre du jour, avec un préavis d'au moins huit (8) jours. Les convocations sont envoyées à tous les Actionnaires, à leur adresse respective indiquée dans le registre des Actionnaires de la Société ou par voie de publication dans un journal luxembourgeois et au Mémorial.

21.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, alors celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Responsabilité des Actionnaires.** Les Actionnaires sont seulement responsables à hauteur du montant de leur Engagement respectif pris envers la Société.

**Art. 23. Rapports aux Actionnaires.** L'Associé-Gérant Commandité adressera aux Actionnaires:

- a) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la clôture de chaque Exercice Comptable, un rapport annuel incluant des comptes annuels vérifiés;
- b) dans les quarante-cinq (45) jours suivant la clôture de chaque trimestre, des comptes non vérifiés de la Société, un relevé du compte de chaque Actionnaire, un rapport sur les investissements immobiliers de la Société, une copie des procès-verbaux du Comité Consultatif (sous réserve du respect des régies de confidentialité applicables);
- c) dans les quarante-cinq (45) jours suivant la clôture de chaque trimestre, des rapports trimestriels présentant des informations financières rédigées et synthétiques sur le portefeuille d'investissements de la Société et les principales variables; et
- d) périodiquement, un rapport sur les projets détaillant des investissements susceptibles d'être réalisés par la Société.

### **V. Comptes annuels - Répartition des bénéfices**

#### **Art. 24. Exercice Comptable.**

24.1 L'Exercice Comptable de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier Exercice Comptable de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2012.

24.2 Les comptes de la Société sont libellés en euros.

24.3 Les actifs immobiliers de la Société seront évalués une (1) fois par an par un expert indépendant, mandaté par l'Associé-Gérant Commandité.

24.4 Les comptes de la Société sont examinés par un réviseur d'entreprises agréé indépendant, qui doit répondre aux exigences de la Loi en matière d'honorabilité et d'expérience professionnelle et qui accomplit les missions prescrites par la Loi. Le réviseur d'entreprise indépendant habilité est nommé par l'assemblée générale des Actionnaires par une décision adoptée à la majorité de cinquante (50) pour cent des voix exprimées, avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité. Le réviseur d'entreprise indépendant accomplit le mandat qui lui a été confié jusqu'à la nomination de son (ses) successeur(s).

24.5 Le réviseur d'entreprise indépendant habilité en cours de mandat peut être révoqué uniquement par l'Associé-Gérant Commandité, pour motif grave ou au terme du mandat de réviseur d'entreprise.

#### **Art. 25. Répartition des Bénéfices.**

25.1 Les bénéfices bruts de la Société stipulés dans les comptes après déduction des frais généraux, amortissements et dépenses représentent les bénéfices nets de la Société. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq (5) pour cent seront affectés à la réserve requise par la Loi jusqu'à ce que le montant de la réserve légale atteigne dix (10) pour cent du capital social souscrit.

25.2 L'Associé-Gérant Commandité propose à l'assemblée générale des Actionnaires les conditions dans lesquelles les bénéfices nets doivent être traités et l'assemblée générale des Actionnaires statue alors sur le versement des distributions annuelles et/ou dividendes, étant précisé cependant qu'aucune distribution ne peut être effectuée si, de ce fait, l'actif net de la Société tombe en dessous du capital minimum requis par la Loi.

25.3 L'Associé-Gérant Commandité a la faculté de distribuer des acomptes sur dividendes chaque fois que des bénéfices nets sont disponibles en observant les prescriptions de la Loi.

25.4 Les dividendes peuvent être payés en Euros ou dans toute autre devise déterminée par l'Associé-Gérant Commandité et peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par l'Associé-Gérant Commandité.

25.6 L'Associé-Gérant-Commandité ne pourra pas effectuer de distribution en nature.

25.7 Les liquidités distribuables (sous forme de distribution de dividendes et de remboursement de prêts d'actionnaires) et non réinvesties pendant la Période d'Investissement, minorées de tous commissions, frais, impôts et taxes à payer par la Société à raison des sommes ainsi reçues, telles que déterminées par l'Associé-Gérant Commandité, seront distribuées aux Actionnaires..

## VI. Dissolution – Liquidation

### Art. 26. Dissolution - Liquidation.

26.1 La Société peut être (i) dissoute de manière volontaire sur proposition de l'Associé-Gérant Commandité par une résolution prise par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante (50) pour cent des droits de vote soient représentés, et avec l'approbation de l'Associé-Gérant Commandité, conformément à l'Article 5 des Statuts ou, (ii) dissoute de plein droit à l'expiration de la durée de la Société prévue à l'Article 5.

26.2 La liquidation est conduite par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales) désignés par l'assemblée des Actionnaires, d'après la Loi. L'assemblée des Actionnaires décidera également de la rémunération et des pouvoirs des liquidateurs, dans le respect des prescriptions de la Loi.

## VII. Dispositions Générales

**Art. 27. Modification des Statuts.** Les Statuts peuvent être ponctuellement modifiés par une résolution de l'assemblée des Actionnaires adoptée de la manière prévue aux Articles 19.4 et 19.5.

### Art. 28. Taxe de 3 %.

28.1 Lors de son admission dans la Société, chaque Actionnaire doit s'engager sur le fait que lui-même et ses associés/actionnaires directs et indirects procéderont aux formalités requises afin de veiller à ce que ni la Société, ni l'une de ses Filiales, ne soit assujettie à la taxe prévue à l'article 990 D du code général des impôts français, ou à tout autre taxe qui s'y substituerait (la Taxe de 3%).

28.2 Si un Actionnaire ou l'un de ses actionnaires/associés directs ou indirects ne fait pas les formalités requises, alors l'actionnaire en question (l'Actionnaire Non Exonéré) s'engagera irrévocablement à indemniser la Société et chacune de ses Filiales de toutes responsabilités, actions, procédures, demandes, et tous coûts et frais résultant de ce que la Taxe de 3% doit être acquittée par l'entité en question du fait de son manquement.

28.3 Si l'Actionnaire Non Exonéré ne paye pas intégralement lesdits montants, la Société pourra déduire le montant égal à la Taxe de 3% ainsi que tous les frais, coûts et passifs encourus par la Société ou l'une de ses Filiales de ce fait, des distributions ou autres réductions de capital relatives à (a) toute participation détenue, directement ou indirectement, par l'Actionnaire Non Exonéré, et (b) toute participation eu égard à laquelle le propriétaire direct de la participation reste le même mais cet Actionnaire Non Exonéré a cessé d'être le propriétaire direct ou indirect de ce propriétaire direct, et la Société sera fondée à ne pas enregistrer le transfert des actions détenues, directement ou indirectement par l'Actionnaire Non Exonéré.

**Art. 29. Droit applicable / Clause attributive de juridiction.** Toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement régies par les Statuts sont régies par les dispositions de la Loi. Les Statuts sont soumis au droit luxembourgeois et tout litige (autres que ceux relevant de la clause d'arbitrage prévue à l'article 15.2) sera du ressort des tribunaux luxembourgeois.

### Art. 30. Conflits d'interprétation.

30.1 Le Mémoire de Placement Privé complète les Statuts.

30.2 En cas de différence ou contradiction dans le contenu de toutes les versions (française et anglaise) de tous les documents relatifs à la Société et à la Société Intermédiaire (Statuts, statuts de la Société Intermédiaire, les contrats de prêt d'actionnaire, les bulletins de souscription au capital de la Société, le Mémoire de Placement Privé, ou le Contrat de Conseil en Investissement) la version française des Statuts prévaudra sur tout autre document, sauf:

a) pour tout ce qui concerne le Carried Interest dû à Carried Co, la version française des statuts de la Société Intermédiaire prévaudra;

b) pour tous les sujets non abordés par les Statuts, la version française du Mémoire de Placement Privé prévaudra.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euros (EUR 1.700.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

### Follows the English translation:

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of Weinberg Real Estate Partners #2 S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.445, incorporated by a deed received by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 18 July 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2541 dated 12 October 2012 (the "Partnership").

The Meeting is chaired by Weinberg Real Estate S. à r.l., a private limited liability company, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.907, the general partner of the Partnership (the "Chairman" or "General Partner"), represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy granted on July 8<sup>th</sup>, 2013.

The Chairman appoints as Secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee,, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman elects as Scrutineer Mister Raymond THILL, maître en droit, with same professional address at Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. The said list and the proxies, after having been signed by the board of the Meeting and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. As appears from the attendance list, three thousand and one hundred (3,100) Class A Shares and one (1) Class B Share, representing hundred (100%) percent of the share capital of the Partnership are represented at the Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The three thousand and one hundred (3,100) Class A Shares are currently held by Mr. Serge Weinberg and Mr. Laurent Halimi (the "Founder Shareholders") as follows:

1. Mr. Serge Weinberg holds 2,170 Class A Shares which are paid up to the extent of 25% with an amount of EUR 5,425; and

2. Mr. Laurent Halimi holds 930 Class A Shares which are paid up to the extent of 25%, with an amount of EUR 2,325.

IV. Unless otherwise specified herein, capitalised terms and other expressions have the meaning ascribed to them in the articles of association of the Partnership (the "Articles").

V. The agenda of the Meeting is the following:

1. Change of the prevailing language of the Articles;
2. Restatement of the Articles;
3. Miscellaneous.

VI. The shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve that the French language shall prevail in the new version of the Articles and the French version will be followed by an English translation. In case of discrepancies between the English and the French text, the French version shall prevail

*Second resolution*

The shareholders resolve to fully restate the Articles.

*Third resolution*

The shareholders resolve that from now the Articles shall henceforth be worded as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

**I. Definitions - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Definitions.** Capitalised words and expressions shall have the meanings set out below:

3% Tax has the meaning given under Article 28;

Accounting Period means each period of twelve (12) months ending 31<sup>st</sup> December. The first Accounting Period shall begin on the incorporation of the Partnership and shall end on 31<sup>st</sup> December 2012;

Acquisition Costs means the total amount paid by the Partnership with respect to an Investment, including the acquisition costs and expenses in connection with such Investment;

Advisory Board Members means the members of the Advisory Board from time to time;

Advisory Board has the meaning given under Article 13;

Arbitrator means the person (i.e. an accountant, a lawyer, or a real estate professional based in Luxembourg and belonging to a first rank firm) appointed, either jointly by the Advisory Board and the General Partner, or, in case of a disagreement, by the Court of the Luxembourg Arrondissement petitioned by the most diligent party, in order to judge of finale recourse, (i) whether or not the General Partner has committed a Gross Negligence or (ii) whether or not the Investment Adviser has committed an Investment Adviser's Gross Negligence;

Articles means these articles of association, as amended from time to time;

Affiliates means any corporation or undertaking which in relation to the person concerned is a holding company or a parent undertaking or a Subsidiary of that person or a Subsidiary of any such holding company or a parent undertaking provided however that an Investment shall not be deemed to be an Affiliate of the Investment Adviser by reason only of an Investment by the Partnership in such an Investment;

Asset(s) means one or several real estate assets;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) when banks generally are open for the transaction of normal banking business in both Luxembourg and Paris;

Capital Contribution means the portion of one Shareholder's Commitment drawn down and contributed to the Partnership by such Shareholder as share capital in exchange for the issuance of Class A Shares;

Carried Co means the Luxembourg company holding Carried Shares in the Intermediary Company, with a total investment equal to one (1) per cent of the Commitments, in the form of Capital Contribution only; and whose share capital is at 100% owned, directly or indirectly, by members of the Investment Team, which is composed of officers and employees of the Investment Adviser et the General Partner, and members of the Real Estate Committee,

Carried Shares means the shares held by Carried Co in the Intermediary Company;

Class A Shares means the ordinary shares held by the limited partners, which rights and obligations are governed by the Articles;

Class B Share means the unlimited share held by the General Partner and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

Co-Investment Fees has the meaning given under Article 17.2;

Commitment(s) means such amounts (denominated in Euro) each Shareholder agrees to pay to the Partnership by subscribing for Class A Shares on one hand, and through a shareholder loan agreement granted to the Partnership on the other hand;

Commitment Period means means the period of thirty-six (36) months following the First Closing Date (which may be extended by the General Partner for up to one additional one year period) at the end of which the Partnership may not draw down Commitments nor make new Investments, provided that Commitments may be drawn down thereafter (and Investments may be made thereafter) to the extent necessary to (i) pay the fees, expenses and liabilities of the Partnership, (ii) to complete any Investments that have been committed to during the Commitment Period such as the acquisition of a new Asset upon its completion or a refurbishment project or (iii) to make any Follow-on Investments (in this latter case up to a maximum of 10% of the Committed Funds);

Commitment of Carried Co means such amounts (denominated in Euro) Carried Co agrees to pay to the Intermediary Company by subscribing for Carried Shares in the Intermediary Company;

Committed Funds means the aggregate amount of the Commitments and of the Commitment of Carried Co;

Default Redemption Price means thirty (30) per cent of the adjusted net asset value of the Shares;

Defaulting Shareholder has the meaning given under Article 10.8;

Departure means the departure of a Key Person from the Real Estate Investment Committee for whatever reason, or for Mr. Laurent Halimi, or his substitute, the fact to cease to dedicate most of his working time to the Partnership and to Weinberg Real Estate Partners #1 SCA (RCS Luxembourg B132468);

Drawdown Notice means the written notice delivered by the General Partner which determines the tranches and dates for the Commitments of the Shareholders to be paid; and Drawdown(s) are to be construed accordingly;

Eligible Shareholders has the meaning given under Article 8.3;

Euro or EUR means the lawful currency of the EU referred to in Article 2 of the EU Council Regulations (EV) No. 974/98 as amended or varied from time to time;

Final Closing Date means the last day of the Subscription Period, which is at most twelve (12) months after the First Closing Date or, further to a decision of the General Partner taken after a vote from the Advisory Board at the relative majority, at most eighteen (18) months after the Closing Date;

First Closing Date means the date on which Investors are first admitted to the Partnership as Shareholder, save the Founder Shareholders who for the purpose of the incorporation of the Partnership are admitted to the Partnership as Shareholders immediately upon incorporation;

Follow-on Investment means an Investment made by the Partnership of the Relevant Subsidiary, after the first Investment, in an Asset;

Founder Shareholders means the Shareholders holding together three thousand and one hundred (3,100) Shares subscribed at the time of incorporation of the Partnership;

General Partner means Weinberg Real Estate S.à r.l., a private limited liability company established at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.907, holder of one unlimited Class B Share;

Gross Negligence means (i) any material breach with a substantial negative impact on the Partnership (or on the Intermediary Company) by the General Partner of the provisions of the Articles and/or of the articles of the Intermediary Company, and/or of the laws or any other regulations applicable to the General Partner, the Partnership or to the Intermediary Company, or (ii) any criminal conviction of the General Partner in connection with the management of the Partnership. Any material breach with a substantial negative impact on the Partnership (or on the Intermediary Company) by the Investment Adviser of the provisions of the Articles and/or articles of association of the Intermediary Company and/or the laws or any other regulations applicable to the Investment Adviser, the Partnership, or to the Intermediary Company, or (ii) any criminal conviction of Investment Adviser will qualify as an "Investment Adviser's Gross Negligence";

Group means the Partnership, the Intermediary Company and all Relevant Subsidiaries;

Indemnified Party means the General Partner, the Investment Adviser, the Advisory Board and their respective agents, affiliates, officers, directors, managers, shareholders and personnel which the Partnership has agreed to indemnify and hold harmless out of the Partnership's assets;

Initial Transfer Notice has the meaning given under Article 8.3;

Intermediary Company means the Luxembourg company Weinberg Real Estate Holding #2, Relevant Subsidiary of the Partnership, held at 100% by the Partnership and Carried Co, and through which the Partnership will realize all its Investments;

Investment means an investment made, directly or indirectly, by the Partnership or any Relevant Subsidiaries in one or several Asset(s) in compliance with the Investment Policy or, as the context requires, a proposed investment by the Partnership or any Relevant Subsidiaries, in both cases not being a temporary investment;

Investment Adviser means Weinberg Capital Partners, a société par actions simplifiée governed by French laws, established at 20, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris (481 485 738 RCS Paris);

Investment Adviser's Agreement means the agreement concluded or to be concluded between the Investment Adviser and the General Partner;

Investment Policy means the investment policy set out in the Private Placement Memorandum;

Investor(s) means a person who has agreed to subscribe Commitments;

Key Person(s) means Mr. Serge Weinberg, Mr. Laurent Halimi or any new person as the substitute of one or the other approved by the Advisory Board;

Key Person Event has the meaning given under Article 15;

Law or Law of 10 August 1915 means the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time;

Management Fee has the meaning given under Article 17.1;

New General Partner has the meaning given under Article 15;

Non Exempt Shareholder has the meaning given under Article 28;

Offset Amount has the meaning given under Article 17.1;

Partnership means Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, a Luxembourg company in the form of a société en commandite par actions or S.C.A (company limited by shares);

Private Placement Memorandum means the private placement memorandum of the Partnership;

Proposed Purchaser(s) has the meaning given under Article 8.4;

Real Estate Investment Committee means the real estate investment committee of the Investment Adviser, consisting, notably in the Key Persons and a person independent from the Investment Adviser (the "Independent Third Party"). The Independent Third Party must be a seasoned real estate professional and must neither manage nor advise a pooled collective investment scheme fund or vehicle having an investment policy substantially similar to the Investment Policy (to the exception of Weinberg Real Estate Partners #1 SCA - RCS Luxembourg B 132468). If the Independent Third Party ceases his functions, the Key Persons will appoint his substitute, who will be introduced to the Advisory Board Members, who may veto the substitute, on a reasonable ground based on the absence of independence of the latter.

Redemption Price means either (i) one hundred (100) per cent of the price at which the Shares have been issued, including any premium paid thereon if any, and all accruals and /or unpaid portion of the distributable cash owed to the relevant Shareholder in accordance to Article 25 or (ii) the price as indicated in the Initial Transfer Notice, in the event of redemption of Shares to be Transferred by the Partnership, pursuant to a refusal to approve a transfer of Shares to be Transferred in accordance with Article 8.4;

Relevant Subsidiary means any Subsidiary, including the Intermediary Company, established or acquired from time to time by the Partnership for the purpose of holding Investment or Investments and the expression "Relevant Subsidiaries" shall be construed accordingly;

Request Letter has the meaning given under Article 15;

Response Letter has the meaning given under Article 15;

Right of Election has the meaning given under Article 8.3;

Right of First Refusal has the meaning given under Article 8.2;

Second Transfer Notice has the meaning given under Article 8.3;

Shareholders means the holders of the Class A Shares;

Shareholder Loan(s) means loans granted by the Shareholders to the Partnership;

Shares has the meaning given under Article 6.2;

Shares to be Transferred has the meaning given under Article 8.3;

Subscription Agreement means the agreement between the Partnership and each Shareholder setting forth (i) the Commitment of such Shareholder, (ii) the number of Class A Shares to be subscribed by such Shareholder, (iii) the amount of the facility granted to the Partnership by such Shareholder, (iv) the rights and obligations of such Shareholder in relation to its subscription for Class A Shares; and (v) representations and warranties given by such Shareholder in favour of the Partnership;

Subscription Period means the period starting on the First Closing Date and ending on the Final Closing Date;

Subsequent Shareholder(s) means any additional Shareholder(s) admitted after the First Closing Date;

Subsidiary means any corporation, which in relation to the person concerned, is under direct or indirect control of the person concerned, and such control is verified when the person concerned: a) has a majority of the shareholder's or member's voting rights of the corporation; or b) has the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management or supervisory body of the corporation and is at the same time a shareholder in or member of that corporation, or c) is a shareholder in or member of the corporation and controls alone, or pursuant to an agreement with other shareholders in or members of that corporation, a majority of shareholder's or member's voting rights in that corporation;

Suspension Period has the meaning given under Article 15;

Total Invested Commitments means the Commitments already paid by the Shareholders to the Partnership and used by the Relevant Subsidiaries for the purposes of making Investments (to the exclusion of amounts paid to cover fees as provided by the Articles);

Transfer means the transfer of Shares;

Transferee has the meaning given under Article 8.3;

Transferor has the meaning given under Article 8.3;

Undrawn Commitment means in relation to a Shareholder, the amount of its Commitment which, at the relevant time, remains available for draw down or which remains payable pursuant to a Drawdown Notice.

**Art. 2. Name.** There exists among the General Partner, as the subscriber of the unlimited Class B Share, the Founder Shareholders and all those which may become owners of the Shares in the future, a Luxembourg company in the form of a "société en commandite par actions" under the name of Weinberg Real Estate Partners #2 SCA (the Partnership), which will be governed by the Law, as well as by these Articles.

### **Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Partnership is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

3.2 The General Partner is authorised to transfer the registered office of the Partnership within the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and either interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **Art. 4. Object.**

4.1 The object of the Partnership is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2 The Partnership may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its Affiliates and companies of the Group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Affiliates

and companies of the Group. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. Loans will be without any recourse against the Partnership and no collateralisation will take place.

4.3 The Partnership may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4 The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The Partnership may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property, including real estate property and including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6 In particular, the Partnership will invest in real estate assets - either directly or through special purpose vehicles - in accordance with the Investment Policy as described in the Private Placement Memorandum.

#### **Art. 5. Duration.**

5.1 The Partnership is incorporated for a limited duration of eight (8) years following the First Closing Date, subject to extension upon proposal of the General Partner for a maximum of two (2) periods of one (1) year each and thus for a maximum term of ten (10) years. The resolution to extend the duration of the Partnership beyond eight (8) years will be adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast where at least fifty (50) per cent of the voting rights is represented, each time subject to the consent of the General Partner.

5.2 The Partnership shall terminate prior to its term, only upon proposal of the General Partner, by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast where at least fifty (50) per cent of the voting rights is represented, subject to the consent of the General Partner.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1 The initial share capital of the Partnership is set at thirty-one thousand and ten Euro (EUR 31,010.-) divided into the following two classes of shares:

- (i) three thousand and one hundred (3,100) Class A Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-); and
- (ii) one (1) Class B Share with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

No other class of shares may be created without a decision of a meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles, and with the approval of the General Partner.

6.2 The Class A Shares and the Class B Share, when issued, shall individually be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

6.3 The issued capital of the Partnership may be increased or reduced by a decision of a meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

6.4 The authorised share capital of the Partnership is set at eighty million and ten Euro (EUR 80,000,010.-), represented by eight million (8,000,000) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

6.5 The General Partner is authorised, within a five (5) year period as from the date of incorporation of the Partnership:

(i) to issue, according to the Drawdowns, up to eight million (8,000,000) Class A Shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, within the limits of the authorised share capital indicated under Article 6.4 and to record by way of a notarial deed each and any issuance of Class A Shares and to amend Article 6 and the share register of the Partnership accordingly;

(ii) to waive or limit the Shareholders' preferential subscription rights during the Subscription Period, in order to allow the subscription by Subsequent Shareholders.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1 The Partnership recognises only one holder per Share. In the event that a Share is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Partnership.

7.2 The Shares of the Partnership are and will continue to be in registered form. The Shares are not certificated, but a certificate witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share register of the Partnership and the number of Shares held by it shall be issued by the Partnership on request of the Shareholder.

7.3 A Share register shall be kept at the registered office of the Partnership and/or by a special registrar agent designated by the General Partner, if any. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers.



7.4 The Partnership may redeem its Shares as provided for in Article 8 and in order to comply with the minimum share capital requirement for companies limited by shares as set-forth for by Luxembourg law.

#### **Art. 8. Shares Transfers.**

8.1 The Shareholders will not be permitted to transfer their Shares prior to the end of the Commitment Period, but for the exception set-forth in Article 8.2 hereafter. Thereafter, Shareholders will be permitted to transfer their Shares, subject to the exercise of the right of first refusal by the other Shareholders as described below and subject to the consent of the General Partner. Any Transfer by a Shareholder who is also a shareholder of Carried Co will be subject to the approval of the Advisory Board.

8.2 Notwithstanding the restrictions provided under the preceding paragraph, Shares are freely transferable to Affiliates and between shareholders of Carried Co, at any time. In such case, the Shareholder transferor shall, however, comply with the provisions of the first paragraph of Article 8.3 and the General Partner shall be entitled to refuse the transfer if it considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any term of these Articles.

8.3 Any Shareholder who wishes to transfer its Shares (the Transferor) to a proposed transferee, which is not a Shareholder (the Transferee), shall give thirty (30) days prior notice of such intention to the General Partner, by registered letter, such notice specifying the number of Shares it wishes to transfer, the person(s) to whom it wishes to transfer the Shares, the intended price and a written undertaking of the Transferee of its firm intention to acquire the Shares concerned, to be bound by the Articles and the obligation to pay the corresponding prorata remainder of any Undrawn Commitment (the Initial Transfer Notice).

Within five (5) Business Days of receipt of the Initial Transfer Notice by the General Partner, the General Partner shall give notice of the intended transfer by registered letter or against a receipt (the Second Transfer Notice) to the other Shareholders other than a Defaulting Shareholder (the Eligible Shareholders), specifying the (i) number of Shares to be transferred, and (ii) the proposed price, in order for the respective Eligible Shareholders to be able to exercise partly or entirely their right of first refusal (the Right of First Refusal).

The Right of First Refusal of each Eligible Shareholder shall be calculated pro rata to the number of Shares for the time being held by it in relation to the total number of Shares held by the other Eligible Shareholders.

The Second Transfer Notice shall be accompanied by a copy of the Initial Transfer Notice and shall require each Shareholder to state by registered letter, within fifteen (15) Business Days of the reception of the Second Transfer Notice (i) whether or not it wishes to exercise its Right of First Refusal, (ii) the number of Shares over which it intends to exercise its Right of First Refusal and (iii) whether it intends to pre-empt more than its pro rata share in case not all the Eligible Shareholders exercise their full Right of First Refusal (the Right of Election).

Within the following ten (10) Business Days, the General Partner shall verify if all Shares to be Transferred have not been entirely pre-empted by the Eligible Shareholders pursuant to the exercise of their respective Right of First Refusal and Right of Election and shall inform the Transferor by registered letter.

If all Shares to be Transferred are not pre-empted, all Shares to be Transferred may be transferred by the Transferor to the Transferee subject to the approval procedure set forth under Article 8.4. A Shareholder shall be deemed not to have exercised its Right of First Refusal and Right of Election in respect of the Shares to be Transferred, if the General Partner does not receive a response from such Shareholder within the aforementioned period.

Within eight (8) Business Days of receipt of the registered letter from the General Partner and when the Shares to be Transferred have not been entirely pre-empted, the Transferor shall then confirm by registered letter to the General Partner its intention (i) either to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee, under the conditions indicated in the Initial Transfer Notice, (ii) or to renounce to the transfer of the Shares to be Transferred (the Confirmation Letter).

8.4 If the Transferor wish to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee, according to the conditions indicated in the Initial transfer Notice, the General Partner shall then notify the Transferor, by registered letter, of its decision of approval relating to the transfer of the Shares to be Transferred to the Transferee within five (5) Business Days of the receipt of the Confirmation Letter. In case of approval of the Transferee by the General Partner, the Transferor shall be free to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee. The General Partner is deemed to have approved the transfer of the Shares to be Transferred if it has not notified its refusal to the Transferor within five (5) Business Days of the receipt of the Confirmation Letter. The General Partner will not be entitled to refuse said approval for unreasonable grounds. Any transfer of shares between Shareholders will be automatically agreed.

The General Partner may condition any transfer on the receipt of legal opinions and other evidence of compliance with applicable securities and other laws.

All transfers are subject to the Transferee providing the General Partner with appropriate anti-money laundering documentation and, while the Transferor has outstanding Undrawn Commitments, any element available to the Transferee to demonstrate that it has sufficient covenant strength to satisfy its obligations in relation to the transferred Undrawn Commitment. The Transferee will also be required to complete a Subscription Agreement under which he accepts to take over the Undrawn Commitments subscribed for by the Transferor.

No transfer of Shares will become effective unless and until the Transferee agrees in writing to fully and completely assume any outstanding obligations of the Transferor in relation to the transferred Shares (and the related Undrawn

Commitment) under the relevant Subscription Agreement and agrees in writing to be bound by the Articles, whereupon the Transferor shall be released from (and shall bear no further liability for) such liabilities and obligations.

The General Partner will be entitled to withhold its consent to the proposed transfer for the Shares to be Transferred on the following grounds:

- a) if the General Partner reasonably considers that the transfer would cause the Partnership to be dissolved;
- b) if the General Partner considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any Term of these Articles;
- c) if the General Partner considers the transferee to be a competitor of the Partnership, Investment Adviser or their Affiliates or of inappropriate creditworthiness;
- d) to the exception of Transfers between Affiliated, if further to the contemplated Transfer, the Transferor or the Transferee would hold a Commitment inferior to five (5) million Euro.

The General Partner shall, in case of refusal of the proposed Transferee, either (i) propose another transferee or (ii) authorise the Partnership to redeem the Shares to be Transferred within a period of two (2) months following the mailing of the registered letter of refusal, within the conditions provided for in the Articles.

If the General Partner decides to propose another transferee, the General Partner shall have to propose within a period of two (2) months following the mailing of the registered letter of refusal to the Transferor one or several potential purchaser(s) who are willing to purchase all of the Shares to be Transferred (the Proposed Purchaser(s)), under the same conditions as those indicated in the Initial Transfer Notice, being understood that in the case where the General Partner proposes several Proposed Purchasers, the aggregate number of Shares offered to be purchased by the Proposed Purchasers shall be equal to the aggregate number of Shares to be Transferred.

The Proposed Purchaser(s) has a period of ten (10) Business Days following the expiration of the two (2) months period mentioned in the preceding paragraph in Order to pay the purchase price. The transfer of legal ownership of the Shares to be Transferred shall be effective on the day of the last payment made for the Shares to be Transferred.

If, at the end of the two (2) months period provided here above, the General Partner has not proposed one or several Proposed Purchaser(s) or has not authorized the Partnership to redeem the Shares to be Transferred within the conditions provided for in the Articles, or if the Proposed Purchaser(s), for any reason (other than a reason attributable to the Transferor), has/have not paid the purchase price within the ten (10) Business Day period, the approval of the Transferee, which was initially refused by the General Partner, shall be considered as given and the Transferor shall be thereupon free to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee under the conditions indicated in the Initial Transfer Notice.

#### **Art. 9. Redemption.**

9.1 The Partnership may acquire and hold its own Shares in accordance with the conditions and limits provided in the Law.

9.2 The Shares may only be redeemed whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interest of the Partnership.

9.3 Subject to the provisions of Article 8.4, upon a decision by the General Partner to redeem any Share, such redemption shall be up to the amount and in terms specified by the General Partner in a notice served to the Shareholders, all in accordance with the limitations imposed by the Law and these Articles. Such notice will specify the number of Shares to be redeemed, the Redemption Price and the date upon which such redemption shall be effective.

9.4 Any redemption of Shares must be approved by a resolution passed at a meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles subject each time to the consent of the General Partner.

#### **Art. 10. Subscription - Drawdown - Default.**

10.1 The Shares shall be offered for subscription during the Subscription Period starting on the First Closing Date and ending on the Final Closing Date.

10.2 The Partnership shall issue Class A Shares following the drawdown of Shareholders' Commitments under the terms and conditions of any Subscription Agreement entered into with the Shareholders

10.3 Any amount contributed to the share capital of the Partnership upon its incorporation by the Founder Shareholders in excess of their respective Commitment will be readjusted on the First Closing Date.

10.4 Where additional Shareholders are admitted after the First Closing Date (the Subsequent Shareholders), Commitments will be drawdown entirely from the Subsequent Shareholders (the First Payment) until the sums subscribed by them expressed as a proportion of their Commitments equates to the same proportion of the Commitments of the initial Shareholders already drawn down.

In addition, each Subsequent Shareholder will be required to pay a subscription premium to the Partnership. The subscription premium will be determined for each Subsequent Shareholder by applying to the amount of its First Payment an interest rate corresponding to the Euribor one (1) year rate (the rate last published on the First Closing Date) plus four hundred (400) basis points for the period from the First Closing Date (or, as the case may be, the payment date by the initial Shareholders of the portion of their Commitments already drawn down) to the date of admission of the relevant Subsequent Shareholder.

Existing Shareholders may be permitted at the discretion of the General Partner to increase the amount of their Commitments at any time during the Subscription Period provided that they each sign and deliver to the General Partner an amended Subscription Agreement reflecting such increase of their Commitment, and such Shareholders shall be treated as though they were Subsequent Shareholders in respect of and to the extent of the increased amount of their Commitments.

10.5 The General Partner may call and drawdown Undrawn Commitments from Shareholders, pro rata to each Shareholder's Commitment and up to their respective Commitment, as needed, based on the capital needs of the Partnership as determined by the General Partner, in such instalments as the General Partner considers in its sole discretion will be needed to make investments, to pay service provider fees and to pay any other expenses or fees of the Partnership.

10.6 Each Drawdown Notice will provide for at least ten (10) Business Days' prior notice (by registered post and electronic mail) for payment by the recipient Shareholder of an amount in Euro no greater than its Undrawn Commitment. Each Drawdown Notice will set out the required Capital Contribution, the split between the share capital subscription and the Shareholder Loan, the date on which such call is payable, the bank account to which such payment is to be made and other terms and conditions such as, subject to confidentiality requirements, the summary details of any proposed Investment or Follow-on Investment.

10.7 Commitments may be drawn down during the Commitment Period to make investments, pay fees and meet the expenses and liabilities of the Partnership. Commitments will cease to be available for draw-down at the end of the Commitment Period, provided that Commitments may be drawn down thereafter to the extent necessary to (i) pay the fees, expenses and liabilities of the Partnership, (ii) to complete any Investments that have been committed to during the Commitment Period such as the acquisition of a new property upon its completion or a refurbishment project or (iii) to make any Follow-on Investments (in this latter case up to a maximum of ten (10) per cent of the Committed Funds).

During the Commitment Period, proceeds resulting from the disposal or the refinancing of an Investment may be reinvested in a new Investment.

On the last day of the Commitment Period, the General Partner will notify the Shareholders with an estimate of the amounts that the General Partner may draw down after the expiry of the Commitment Period.

10.8 If a Shareholder (a Defaulting Shareholder) fails:

(i) to advance to the Partnership the amount which is the subject of a Drawdown Notice on or before the date of expiry of such Drawdown Notice; and

(ii) to remedy such default and to pay interest to the Partnership on the amount outstanding for the period from the date of expiry of such Drawdown Notice up to the date of payment thereof at the rate of four (4) per cent per annum above European Central Bank's base rate from time to time, on or before the expiry of thirty (30) Business Days' notice from the date of expiry of such Drawdown Notice; at the expiry of said notice, and until the complete payment of its debt, the Defaulting Shareholder will be liable to late interest at a fifteen (15) per cent annual rate;

then the General Partner (A) will be required to offset against any distributions or refunds to the Defaulting Shareholder, any amount owed to the Partnership, until the Defaulting Shareholder's debt has been paid in full and (B) will have, at the end of a ninety (90) Business Day period starting at the end of the abovementioned thirty (30) Business Day period, to take one of several the following measures, subject to the principles set forth in the last two paragraphs of Article 10.8:

a. to impose damages corresponding to ten (10) per cent of the Commitment;

b. to (i) cause the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder to be forfeited (except that such Undrawn Commitment may survive for the purpose of a transfer as provided for hereunder) and the rights of the Defaulting Shareholder shall thereafter be limited to those agreed with the General Partner, or (ii) to take the necessary action so the Defaulting Shareholder shall cease to be a Shareholder for all purposes as at the date that the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder is forfeited, as provided below in paragraphs d. and e.;

c. to take any action as the General Partner may think necessary to enforce the obligations of the Defaulting Shareholder to make payment of any sums required pursuant to its Commitment;

d. to procure the sale of the Shares of the Defaulting Shareholder to a purchaser determined by application of the Shareholders' Right of First Refusal as of the date of default, at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the General Partner. The Default Redemption Price shall be payable immediately to the Partnership by the purchaser and by the Partnership to the Defaulting Shareholder only upon liquidation of the Partnership and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date. The General Partner shall be constituted the agent for the sale of the Defaulting Shareholder's Shares (as well as the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder) and each Shareholder agrees to appoint or procure the appointment of the General Partner as its true and lawful attorney to execute any documents required in connection with such transfer if it shall become a Defaulting Shareholder and shall ratify whatever the General Partner shall lawfully do pursuant to such power of attorney and to keep the General Partner indemnified against any claims, costs and expenses which the General Partner may suffer as a result thereof. The purchaser shall, on completion of the transfer, be treated as a Shareholder;

e. to have the Partnership redeemed the Shares of the Defaulting Shareholder at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the General Partner. The Default Redemption Price shall be payable to the Defaulting Shareholder upon liquidation of the Partnership and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date;

f. to exercise any other remedy available under applicable law; and

g. to admit a new Shareholder in order to replace the Defaulting Shareholder.

In taking the abovementioned measures, the General Partner shall treat equitably Defaulting Shareholders.

Should a Defaulting Shareholder be also a shareholder of Carried Co, the General Partner will have to inform the Advisory Board of such a default. Should said Defaulting Shareholder fail to remedy to its default within the abovementioned thirty (30) Business Day period, the General Partner will be required to take, as demanded by the Advisory Board, one or several of the abovementioned measures.

### III. Management - Representation - Advisory board

#### Art. 11. Management.

11.1 The Partnership shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner ("associé-gérant-commandité") and who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the Partnership as set out in Article 22 below.

11.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders in compliance with the investment objectives and strategy of the Partnership.

**Art. 12. Authorised signature.** The Partnership shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

#### Art. 13. Advisory Board.

13.1 The Partnership will be assisted by the Advisory Board. The Advisory Board shall be composed of a minimum of five (5) members, representatives of Shareholders (or as the case may be consultants appointed by the latest) with the largest Commitments and who have informed the General Partner of their wish to participate thereon, being stated that any Shareholder with a minimum ten million Euro (EUR 10,000,000.-) Commitment will have the right to be a member of the Advisory Board. The General Partner, the Investment Adviser and the members of the Investment Team (i.e. the officers and employees of both the Investment Adviser, the General Partner and the members of the Real Estate Investment Committee) cannot be a member of the Advisory Board.

13.2 The Advisory Board (A) shall approve all decisions related to (i) Investments outside of the Investment Policy, (ii) potential conflicts of interests (including transactions with related parties), (iii) any borrowing by the Partnership, to the exception of Shareholder Loans and loans with a maximum three (3) month duration subscribed pending Drawdown Notices, (iv) Transfer of Carried Shares by Carried Co or Transfer of Carried Co shares to a person outside the Investment Team, (v) Transfer of Shares by a Shareholder who is also a shareholder of Carried Co to any person outside the Investment Team; (vi) Transfer of shares of the Intermediary Company to a third party, (vii) redemption/purchase of Carried Co shares by the Intermediary Company or the Partnership, (viii) modification of the Intermediary Company's articles of association, (ix) appointment of a new Independent Third Party member of the Real Estate Committee and (x) conclusion, modification or termination of contracts between the Partnership or its Subsidiaries and the General Partner or its Affiliated, (B) shall be in case of a default of a Shareholder who is also a shareholder of Carried Co and (C) recognise the existence of a Gross Negligence or an Investment Adviser's Gross Negligence, appoint, if required, an Expert or have an Expert appointed by the Court and, the launch the removal process of the General Partner.

13.3 The Advisory Board Members will have no authority to manage the Partnership. Except for those matters referred to under (A), (B) and (C) above, any action taken by the Advisory Board shall be advisory only, and the General Partner shall not be required or otherwise bound to act in accordance with any decision, action or comment of the Advisory Board or any of the Advisory Board Members. As far as the decisions referred to (C) above are concerned, the Advisory Board will be convened by one of its members subject to a forty-eight (48) hour notice.

13.4 The General Partner shall convene meetings of the Advisory Board and establish the frequency of Advisory Board meetings; it being specified that the Advisory Board shall meet at least once a year. Ad hoc meetings may be convened, subject to a forty-eight (48) hour notice, by any Member of the Advisory Board, if the Advisory Board had not been convened by the General Partner in relation with a matter referred to under (A) and (B). As far as matters referred to under (C) are concerned; the Advisory Board may be convened by one of its members subject to a forty-eight (48) hour notice. Members of the Advisory Board representing at least half of the members may demand to the General Partner to convene a meeting of the Advisory Board.

13.5 Unless otherwise provided by the Articles, decisions of the Advisory Board shall be made by a seventy-five (75) per cent majority vote of the Advisory Board Members participating in or represented at (in accordance with the provisions defined below) a meeting, (physically or by any technological means), provided that at least three (3) of the Advisory Board Members participate or are represented. The members of the Advisory Board will have the right to vote by facsimile or electronic mail before the meeting and will be deemed as participating in the meeting.

13.6 The decisions may also be made by written resolution, including by electronic mail. In such case, notwithstanding the provisions of the preceding paragraph, decisions are made by a seventy-five (75) per cent majority of the Advisory Board Members.

13.7 The participation and vote of any Advisory Board Members subject to a conflict of interest will not be taken into account for the purpose of the preceding paragraphs. Each Advisory Board Member shall have one vote.

13.8 All the Advisory Board Members shall receive a meeting notice to attend Advisory Board meetings. Each Advisory Board Member may ask any other Advisory Board Member to represent him or her at a meeting and to vote in his or her name and on his or her behalf, provided that a power has been remitted to the representative for this purpose, with a copy to the General Partner.

13.9 Whenever the Advisory Board is requested to vote, minutes shall be drawn up by the General Partner and the latter shall send a copy of the same to each Advisory Board Member.

13.10 Where an Advisory Board Member is an employee or officer of a Shareholder and the employment of such member or office ceases for any reason, the appointment of such member shall automatically terminate and the relevant Shareholder shall specify a suitable replacement member.

13.11 An Advisory Board Member may resign at any time by giving a written notice therefore to the General Partner and the Advisory Board. The acceptance of a resignation shall not be necessary to make it effective. An Advisory Board Member may be removed with fair cause by decision of the General Partner.

13.12 A Defaulting Shareholder belonging to the Advisory Board, which will not have remedy its default within thirty (30) Business Days as from the date of expiry of the Drawdown Notice, will be automatically expelled from the Advisory Board.

13.13 The Advisory Board members will receive no remuneration, but will be reimbursed from expenditures sensibly incurred.

#### **Art. 14. Conflict of interests and Co-investment opportunities.**

14.1 In the event that the Partnership is presented with an investment proposal involving a property owned (in whole or in part) by, or disposal proposal to, either the Investment Adviser, the General Partner or any employee, officer, director or Affiliate of the Investment Adviser or of the General Partner, including any investment funds managed, advised or sponsored by the Investment Adviser the General Partner or their Affiliates the General Partner will fully disclose and refer this conflict of interests to the Advisory Board. The Advisory Board must approve any such proposal referred to it before the investment is made.

All transactions, including transactions involving Affiliates of the Partnership, shall be under terms consistent with terms of transactions entered into on an arm's length basis.

In the event that the Partnership invests in, or makes a disposal to, a property or property holding company, which was or is advised by the Investment Adviser or its Affiliates, the terms of such assistance shall be fully disclosed to the General Partner, which will notify the Advisory Board thereof, prior to any decision being made in respect of such investment. The Advisory Board must approve any such proposals referred to it before the investment is made.

The Investment Adviser will inform the General Partner and the Advisory Board of any business activities in which it or its Affiliates are involved which in its bona fide opinion will create a conflict of interests to arise in relation to the Partnership's investment activity and of any proposed Partnership's Investments in which any Shareholder has a vested interest.

Furthermore, the General Partner, the Investment Adviser and their Affiliates will not seek to either establish a pooled collective investment scheme fund or vehicle having an investment policy substantially similar to the Investment Policy, or advise or manage establish a pooled collective investment scheme fund or vehicle having an investment policy substantially similar to the Investment Policy (to the exception of Weinberg Real Estate Partners #1 SCA - RCS Luxembourg B 132468), until twelve months before the end of the Commitment Period, and provided that at least seventy (70) per cent of the Committed Funds have been invested or are committed to be invested in an uncompleted transaction or development project.

14.2 The General Partner may provide co-investment opportunities alongside the Partnership to Shareholders, subject to the best interest of the Partnership and the Shareholders, as well as strategic third-parties as the General Partner deems appropriate. Such co-investment opportunities will be proposed on a priority basis to Shareholders whose Commitment is greater than or equal to ten million Euro (EUR 10,000,000.-).

#### **Art. 15. Key Person Event and Removal of the General Partner for Gross Negligence - Investment Adviser's Gross Negligence.**

##### 15.1 Key Person Event

15.1.1 In case (i) of Departure of a Key Person or (ii) of the breach of the Investment Adviser's Agreement prior to the winding-up of the Partnership (the events indicated under (i) and (ii) constituting each a Key Person Event), the General Partner shall inform the Advisory Board as soon as possible and shall, within a period of six (6) months following the date of the Key Person Event (the Suspension Period):

(a) (i) identify one or several persons (in particular among the members of the Investment Team) who are capable of replacing the Key Person(s) concerned, or (ii) identify a new investment adviser, and

(b) obtain the approval of the Advisory Board by resolution taken with the majority of its members regarding the capacity of such person(s) to replace the Key Person(s) or the capacity of the new investment adviser to replace the Investment Adviser.

The Advisory Board may, upon request of the General Partner, extend the Suspension Period.

15.1.2 During the Suspension Period, the Partnership shall not be able to make any new Investment or Follow-on Investment, or to sell any Investment, without the approval of the Advisory Board by resolution taken with the majority of its members, the Partnership will nevertheless be able to finalise any Investment which had been decided prior to the Suspension Period.

15.1.3 If during the Suspension Period, the General Partner receives the approval of the Advisory Board by resolution taken with the majority of its members regarding the replacement of the Key Person(s) concerned or the investment adviser, the capacity of the Partnership to make new Investments will be automatically restored. On the contrary, if the General Partner has not received the approval of the Advisory Board, the Investment Period will automatically terminate on the last day of the Suspension Period, but for an extension of the Suspension Period as provided by Article 15.1.1.

## 15.2 Removal of the General Partner for Gross Negligence

15.2.1 Should Advisory Board, by a simple majority, consider that (i) the General Partner has committed a Gross Negligence or that (ii) the Investment Adviser has committed an Investment Adviser's Gross Negligence, the Advisory Board should, by registered letter, (a) propose to the General Partner the name of one or two person(s) to be appointed as the Arbitrator(s) and (b) inform the General Partner of the name of the Advisory Board member, who has been appointed as the board representative for said matter. Should the Advisory Board and the General Partner fail to agree on the appointment of the Arbitrator (s) within seven (7) Business Days as from the date of the Advisory Board's decision, the most diligent part will petition the required jurisdiction to obtain the appointment of the Arbitrator (s), who will have to be independent from both parties. In case of a criminal conviction of the General Partner or of the Investment Adviser, no Arbitrator will be appointed and no prior decision of the Advisory Board will be required to launch the removal procedure.

15.2.2 Once appointed, the Arbitrator (s) will have six (6) weeks to decide (i) whether or not the General Partner has committed a Gross Negligence or (ii) whether or not the Investment Adviser has committed an Investment Adviser's Gross Negligence.

15.2.3 The Arbitrator (s)'s decision will oblige both parties and appeal will be allowed according to the provisions set forth by article 1244 of the "Nouveau Code de Procédure Civile". The Arbitrator (s)'s fees will be borne by the General Partner if the Arbitrator has acknowledged the existence of a Gross Negligence or of an Investment Adviser's Gross Negligence, and by the Partnership otherwise.

15.2.4 In the event of Gross Negligence or Investment Adviser's Gross Negligence qualified by the Arbitrator (s) or resulting from a criminal conviction, Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed fifty (50) per cent of the Committed Funds may request the General Partner, (setting out the aforementioned Gross Negligence) (the Request Letter), to remedy or propose a solution to remedy the adverse effect of such Gross Negligence on the interests of the Partnership.

15.2.5 The General Partner shall have a period of fifteen (15) Business Days from receipt of the Request Letter to notify the Shareholders (the Response Letter) (i) of the measures taken to remedy the adverse effect of the aforementioned Gross Negligence or Investment Adviser's Gross Negligence (ii) of the solution proposed in order to remedy the aforementioned adverse effect.

15.2.6 The Shareholders shall notify, within one (1) month, in a common letter, the General Partner either (i) their agreement on the measures taken or the solution proposed, or (ii) their disagreement on the measures taken or solution proposed.

15.2.7 In the event of disagreement by Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed fifty (50) per cent of the Committed Funds (the Claiming Shareholders) on the measures taken or solution proposed, the General Partner shall propose to the Shareholders' general meeting, the following option: (i) of terminating the Commitment Period; or (ii) of transferring the management of the Partnership to a new general partner (the New General Partner). Should the Commitment Period be expired at the date of the vote of the Shareholders, the latter will only vote on the transfer of the management of the Partnership. A resolution will be considered as approved if voted by Shareholders whose aggregate Commitments exceed fifty (50) per cent of the Committed Funds

15.2.8 To enable the vote of the Shareholders, the aforementioned letter of the Claiming Shareholders shall indicate the name of the New General Partner they propose to the Shareholders and certify that (i) none of the Claiming Shareholders control or hold, directly or indirectly through one or more holding companies, shares or any similar interests in

the New General Partner and (ii) the Claiming Shareholders, or one or more their Affiliates or one or more investment funds they manage do not account for more than fifty (50) per cent of the aggregate commitments of the most recent fund managed by the New General Partner.

15.2.9 In the event that none of the two proposals obtain the favourable vote of Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed fifty (50) per cent of the Committed Funds, this procedure shall end and the Gross Negligence identified in the Request Letter shall no longer be relied on except in the event of new material information

15.2.10 In the event that the Shareholders decide to terminate the Commitment Period, the General Partner will immediately proceed with the closing of the Commitment Period. The General Partner will remain the general partner of the Partnership until its winding-up, except if a claim with respect to a new Gross Negligence.

15.2.11 In the event that the Shareholders decide to transfer the management of the Partnership to a New General Partner, the New General Partner shall agree to (a) acquire the Class B Share held by the General Partner, the latter agreeing to sell it, (b) adhere to any agreements with the Shareholders relating to the Partnership which have been accepted by the General Partner, (c) change the name of the Partnership to a name that does not contain the word "Weinberg" or any reference to this name, and (d) relinquish use of the name "Weinberg" in connection with the management of the Partnership.

15.2.12 The removed General Partner will not be entitled to any indemnity and will have to transfer, with no delay, to its substitute all the documentation related to the Partnership and its Subsidiaries.

#### 15.3 Investment Adviser's Gross Negligence

Should an Investment Adviser's Gross Negligence occur, the General Partner commits itself to terminate, without notice and with no indemnity, the Investment Adviser Agreement, and to take all the necessary steps to propose, as soon as possible, to the Advisory Board a new Investment Adviser, with no link with the latter.

#### 15.4 Removal of the General Partner

Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed seventy-five (75) per cent of the Committed Funds, may, in one common letter, as from the second anniversary of the First Closing Date, demand to the General Partner to transfer the management of the Partnership to an new general partner, subject to the payment of an indemnity equal to one point five (1.5) times the amount of the Management Fee due for the financial year preceding the one in the course of which the General Partner will have been removed.

#### 15.5 Indemnification

The foregoing provisions are without prejudice to the right of the Shareholders and the Partnership to seek, if necessary, to obtain a compensation for the damage suffered as a result of the Gross Negligence or the Gross Negligence of the Investment Adviser, and do not imply any waiver by the Shareholders or the Partnership to enforce any right to compensation.

### **Art. 16. Indemnification.**

16.1 The Partnership will indemnify the General Partner, the Investment Adviser and their shareholders, directors, officers, employees, agents, advisors, partners, members, affiliates and respective employees, the members of the Advisory Board (each an Indemnified Person) against any actions, liabilities, damages, expenses and costs, including legal expenses, incurred by them in connection with their activities on behalf of the Partnership, the General Partner or the Shareholders of the Partnership, for their past or present functions as directors or officers of the Partnership or, upon request, any company with respect to which the Partnership is a shareholder or a creditor and with respect to which no indemnification is expected provided such indemnification does not apply in case of (i) wilful misconduct, bad faith, fraud, reckless disregard or gross negligence and (ii) litigations brought by an Indemnified Person against either the General Partner or the Investment Adviser or one of their respective officer or employee. The indemnification rights mentioned above are not exclusive of other rights to indemnification the relevant persons may have.

16.2 Any Indemnified Person seeking indemnification under this Article 16 shall use all reasonable efforts to first seek indemnification for any liabilities, debt, actions, proceedings, claims and demands, any and all damages and penalties, as well as costs and expenses relating thereto (including legal fees) from any insurance company from whom indemnification may be sought. Any such indemnification shall reduce the amount to which the relevant Indemnified Person is entitled. The Shareholders shall be notified by the General Partner as soon as practicable each time any indemnification is sought.

16.3 No Indemnified Person will be indemnified further to a legal action brought by Shareholders whose aggregate Commitments equal or exceed fifty (50) per cent of the Committed Funds.

16.4 The total amount of indemnities paid to the Partnership shall not exceed thirty (30) per cent of the Committed Funds and indemnities will ceased to be due after the second anniversary of the closing of the liquidation process of the Partnership.

16.5 Sums to be paid to any Indemnified Person will be, as a priority, withheld from the Partnership's available cash assets. If the latter are not sufficient, the General Partner will be entitled to draw, from the Partnership's shareholders, any Undrawn Commitment.

16.6 The General Partner will subscribe on its own behalf and on behalf of the Partnership an insurance policy in order to cover their potential liability within the scope of the Partnership's activities and procure that the Investment Adviser subscribe a similar insurance on its behalf and on behalf of its employees.

## **Art. 17. Fees.**

### **17.1 Management Fee**

The Partnership shall pay to the General Partner for each Accounting Period an annual fee (the Management Fee) equal to:

a) from the First Closing Date until the end of the Commitment Period, 1.75% per annum (exclusive of VAT) of the Committed Funds; and

b) thereafter, 1.75% per annum (exclusive of VAT) of the lower of the two following amounts: (i) the Total Invested Commitments reduced by an amount equal to the Investments which have been sold and the proceeds of which have been distributed to Shareholders (ii) the net asset value of the Partnership;

after the deduction, in cases a) and b), of the Offset Amount, as defined below.

For this purpose the winding up of any company in which an Investment is held or the permanent write-off of an Investment shall be treated as a realisation and provided that where an Investment has only been partially realised the appropriate portion of the Acquisition Costs to be taken into account for this clause shall be the portion of the Acquisition Costs of the Investment equal to the portion of the Investment that has not been realized.

The Management Fee is, in each case calculated by reference to the daily balances thereof during such period and including, in respect of the period prior to the Final Closing Date, the Commitments of Subsequent Shareholders which shall, for the above purpose be treated as having arisen as of the First Closing Date.

The Management Fee shall be payable quarterly in advance on 1<sup>st</sup> January, 1<sup>st</sup> April, 1<sup>st</sup> July and 1<sup>st</sup> October.

At the beginning of each quarter (1<sup>st</sup> January, 1<sup>st</sup> April, 1<sup>st</sup> July, 1<sup>st</sup> October), the Investment Adviser shall furnish the General Partner with a statement of the aggregate amount of one hundred (100) per cent of the fees received by the Investment Adviser from the Partnership and/or the Relevant Subsidiaries during the preceding quarter (the Offset Amount).

The amount of the Management Fee payable to the General Partner in respect of any quarter shall be a positive number. If the Offset Amount exceeds the amount of the Management Fee for any quarter, the amount of the Offset Amount in excess of the Management Fee for such quarter shall be deducted from the next quarterly amount payable to the General Partner, and the balance, if any, of the Offset Amount shall similarly be deducted from the amount of the subsequent quarterly amount payable to the General Partner, in the manner described above, said process having to be repeated until the Offset Amount has been fully offset against the Management Fee.

All the fees paid to the Investment Adviser by the Partnership and/or the Relevant Subsidiaries during the duration of the Partnership shall in no case exceed the aggregate Management Fees before any deduction of the Offset Amount which would have been payable to the General Partner during the duration of the Partnership. The Investment Adviser will not charge the Partnership, or any Relevant Subsidiary, any (i) acquisition fee exceeding 1.5% of the Acquisition Cost and (ii) annual management fee higher than 0.6% of the Acquisition Cost.

### **17.2 Co-Investment Fees**

Fifty (50) per cent of any co-investment acquisition fees and thirty (30) per cent of any carried interest (the Co-Investment Fees) received by the Investment Adviser directly or indirectly from Shareholders and/or third-parties co-investors alongside the Partnership will be repaid by the Investment Adviser to the Partnership.

## **Art. 18. Expenses.**

18.1 The Partnership will bear all organisational expenses relating to the establishment of the Partnership, preparation of the placing documents and related agreements including but not limited to legal, securities filing fees, postage and out-of-pocket expenses incurred. Legal and accounting fees and organisational expenses connected with the establishing of the Partnership shall be paid or reimbursed by the Partnership, at cost within a maximum limit of one half (1/2) per cent of the Committed Funds, capped to an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.00), VAT and expenses excluded.

18.2 The Partnership will also bear all operational expenses including, but not limited to, fees and expenses payable to the Partnership's auditors and accountants, any permanent representatives in places of registration, insurance coverage, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing and distributing, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of identifying, buying, holding and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex, hedging costs and borrowing costs and fees and expenses and costs of third party services related to the transactions, assets, projects, asset-owning companies in relation to both completed and uncompleted transactions. The Partnership may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

18.3 The services providers will be hired on an arm's length basis in accordance with market practice.

18.4 In the event that the Partnership would make an investment in joint-venture with a third party investor to whom would be delegated, on behalf of the joint-venture, all or part of the asset management delegated to the Investment



Adviser and whom would invoice in this respect to the joint-venture or to the Partnership an asset management fee, then the General Partner shall consult the Advisory Board.

18.5 Expenses and fees paid by the Partnership on behalf of or to the benefit of one of its Subsidiaries may be recharged to the latter.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 19. Powers and Voting rights.

19.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Partnership shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership. Except as otherwise provided for by the Law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

19.2 Except as otherwise provided in these Articles, the notices and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings.

19.3 Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

19.4 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner. However, resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles are to be passed by a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast where at least fifty (50) per cent of the voting rights is present or represented.

19.5 Any increase of any Shareholder's Commitment, after the end of the Subscription Period, change of the Partnership's nationality, modification of any right to distribution, modification of the majority requirements for the amendment of the Articles, as well as the decision to amend the articles of association of the Intermediary Company in order to amend any right of distribution and/or the majority requirements for the amendment of the articles of association of the Intermediary Company, shall require the unanimous consent of the Shareholders and the General Partner.

##### Art. 20. Meetings of Shareholders.

20.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg on 15<sup>th</sup> May at 3.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Business Day.

20.2 The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. A meeting must also be convened if Shareholders representing one tenth (1/10) of the Partnership's share capital so require. These meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

20.3 All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

20.4 The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the General Partner.

##### Art. 21. Convening notice.

21.1 Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the shares' register of the Partnership or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial).

21.2 If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Liability of Shareholders.** The Shareholders are only liable up to the amount of their respective Commitment made to the Partnership.

**Art. 23. Reports.** The General Partner will provide the Shareholders with:

- a) within ninety (90) days of each Accounting Period, an annual report including annual audited financial statements;
- b) within forty-five (45) days of the end of each quarter, unaudited financial statements of the Partnership, a statement of each Shareholder's account, a report on the Partnership's property investments, a copy of the minutes of the Advisory Board (subject to compliance with applicable confidentiality rules);
- c) within forty-five (45) days of each quarter, quarterly reports providing narrative and summary financial information on the Partnership's investment portfolio and key variables; and
- d) periodically, a pipeline report detailing potential investments for the Partnership.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 24. Accounting Period.

24.1 The Accounting Period of the Partnership shall begin on 1<sup>st</sup> January and it shall terminate on 31<sup>st</sup> December of each year. The first Accounting Period of the Partnership shall begin on the day of the incorporation of the Partnership and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2012.

24.2 The accounts of the Partnership shall be stated in Euro.

24.3 The real estate assets of the Partnership will be valued by an independent expert appointed by the General Partner once a year.

24.4 The accounts of the Partnership shall be audited by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who shall satisfy the requirements of the Law as to honorability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The authorised independent auditor shall be appointed by the general meeting of the Shareholders with a majority of fifty (50) per cent of the votes cast, with the approval of the General Partner. The independent auditor continues to carry out its/their duties until its/their successor(s) is/are elected.

24.5 The authorised independent auditor in office may only be removed by the General Partner on serious grounds or upon termination of the audit mandate.

### Art. 25. Allocation of Profits.

25.1 The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits of the Partnership. An amount equal to five (5) per cent of the net profits of the Partnership is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten (10) per cent of the Partnership's issued share capital.

25.2 The General Partner shall propose to the general meeting of Shareholders how the net profits shall be treated and the general meeting of Shareholders shall then resolve on the payment of annual dividends, provided however that no distribution may be made if as a result thereof, the net assets of the Partnership would fall below the minimum capital provided for by the Law.

25.3 The General Partner has the discretion to pay interim dividends each time net profit is available and in accordance with the Law.

25.4 Dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and may be paid in such places and times as shall be determined by the General Partner.

25.6 The General Partner shall not make distributions in kind.

25.7 Net proceeds not re-invested by the Partnership during the Commitment Period, after any deductions required in relation to anticipated expenses or liabilities, as determined by the General Partner, shall be distributed to Shareholders.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 26. Dissolution - Liquidation.

26.1 The Partnership shall (i) be voluntarily dissolved upon proposal of the General Partner by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of two-third of the votes cast where at least fifty (50) per cent of the voting rights is present or represented, subject to the consent of the General Partner, in accordance with Article 5 or, (ii) automatically dissolve upon expiry of the duration thereof as set out in Article 5.

26.2 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Shareholders, pursuant to the Law. The Shareholders' meeting will also determine the remuneration and the powers, subject to the Law of the liquidators.

## VII. General provisions

**Art. 27. Amendment to Articles.** These Articles may be amended from time to time by a resolution adopted by a resolution of the meeting of Shareholders adopted in accordance with the provisions of the Law, and in the manner set forth in Articles 19.4 and 19.5.

### Art. 28. 3% Tax.

28.1 Each Shareholder shall be obliged on admission to the Partnership to undertake that it and its direct and indirect shareholders will make any filing required to ensure that neither the Partnership, nor any of the Partnership's Subsidiaries, will be subject to taxation pursuant to article 990 D of the French Tax Code or any similar provisions in the future (the 3% Tax).

28.2 If any Shareholder or one of its direct or indirect shareholders fails to make a necessary filing, such shareholder (the Non Exempt Shareholder) will irrevocably undertake to indemnify the Partnership and each of its Subsidiaries against any liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands and expenses in relation to any 3% Tax that becomes payable by such entity as a result of this failure.

28.3 If such Non Exempt Shareholder does not make full payment of such amounts, the Partnership may offset an amount equal to the 3% Tax together with all costs expenses and any other liabilities incurred by the Partnership or any

of its Subsidiaries in respect thereof from distributions or any return of capital on (a) any shareholding owned, directly or indirectly, by such Non Exempt Shareholder, and (b) any shareholding in relation to which the direct owners of the shareholding remains the same but such Non Exempt Shareholder has ceased to be the owner, direct or indirect, of such direct owner and the Partnership shall be entitled not to register the transfer of any shares owned, directly or indirectly, by such Non Exempt Shareholder.

**Art. 29. Applicable law / Forum Selection Clause.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles. These Articles are subject to Luxembourg law and any dispute arising in connection with these Articles (other than with respect to the arbitration under Article 15.2) shall be submitted to the Luxembourg courts.

**Art. 30. Conflict between documents.**

30.1 The Private Placement Memorandum complements the Articles.

30.2 Should there be some discrepancies or differences between the French and English versions of any document pertaining to the Partnership, the Intermediary Company (such as the Articles, the articles of association of the Intermediary Company, shareholder loans, subscription agreements, the Private Placement Memorandum or the Investment Adviser's Agreement), the French version of the Articles shall prevail, but for the following matters:

a) for any matter relating to the Carried Interest to be paid to Carried Co, the French version of the articles of association of the Intermediary Company shall prevail;

b) for any matter not dealt with by the Articles, the French version of the Private Placement Memorandum shall prevail.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its in-corporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euros (EUR 1.700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons represented as stated hereabove, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version shall prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Attorney, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: F.-X. Lanes, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juillet 2013. LAC/2013/34584. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013113677/1853.

(130137750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

---

**Acuazahara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 52.142.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013113764/10.

(130138538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

---

**Quinlan Private Bleichstrasse Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.731.

En date du 11 juillet 2013, suite à la liquidation de l'associé QP Elgin Holdings S.à r.l., avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, les 50 parts de catégorie B détenues par ce dernier ont été transférées à l'associé Avestus Nominees Limited, avec siège social à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Suite à ce transfert de parts sociales, l'associé Avestus Nominees Limited, précité, détient:

- 450 Parts sociales de Catégorie A

- 50 Parts sociales de Catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105325/16.

(130127735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

---

**PWS Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 177.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013105321/11.

(130127894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

---

**Conmac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 49.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096775/9.

(130117418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Dynamic Shelter S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096798/9.

(130116551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**DWM Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096811/9.

(130117565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Elektra Purchase No. 20 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.106.

---

Le Bilan du 1<sup>er</sup> Octobre 2012 au 4 Octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096813/9.

(130117665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Erdec Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.739.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096838/9.

(130118112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**EPCap Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.884.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096837/9.

(130117244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Escale Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.452.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096840/9.

(130117416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**FanSport Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 131.979.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096858/9.

(130117138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Fin.Co Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.341.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096860/9.

(130117969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Frescobaldi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096868/9.

(130118171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Financière de Cloedt et Compagnie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096877/9.

(130117155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Fiscal Reps, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 109.563.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096882/9.

(130117580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Entreprise KLEIN Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 171.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096815/9.

(130117946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Flower Sensation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 3, place Benelux.

R.C.S. Luxembourg B 165.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096887/9.

(130117415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Forum Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096891/9.

(130117408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**FR Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 170.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096893/9.

(130117446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Generali North American Holding 2 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 768.250,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 148.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096901/9.

(130117114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Institut Rosanna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 101.375.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097976/9.

(130119434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Boulevard Saint Germain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 86.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097588/9.

(130118281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**BS Real Estate (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 125.870.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097595/9.

(130118400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Fertilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 77.945.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2013*

1. L'assemblée accepte la démission de Madame Florence FREY de son mandat de commissaire.
2. Est nommé administrateur supplémentaire:

- Madame Florence FREY demeurant professionnellement au 15, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2016.

3. Le mandat d'administrateur de Madame Monika KUCHTAKOVA est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2016.

4. Est nommé commissaire à partir de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2016.

5. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Pascal TRONÇON de son mandat d'administrateur délégué.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013096874/22.

(130117173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

### **Perseus Immobilien Gesellschaft 12, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 171.618.

*Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung vom 8. Juli 2013*

#### Sitzverlegung

Die Hauptversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

#### *Geschäftsführer*

Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt als Kategorie B Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung von GS Lux Management Services S.à r.l. , W2007 Parallel Bear S.à r.l. und Whitehall Bear S.à r.l., an.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Daniel AEGERTER, geboren in Gurzelen (Schweiz) am 20. Juli 1969, wohnhaft Rigistraße 7 CH-8126 Zumikon (Schweiz), als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Martin RECHSTEINER, geboren in Lachen, (Schweiz) am 19. Juli 1977, wohnhaft Seestrasse 39, CH-8700 Küsnacht, Zurich, (Schweiz) als Kategorie A Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Nico HANSEN, geboren in Differdange, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Herrn Alain BARTHOLME, geboren in Ettelbruck am 25. August 1972, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, Frau Sophie BATARDY, geboren in Lille (Frankreich) am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg als Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Die Geschäftsführer sind:

Name	Fonktion
Herr Daniel Aegerter	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Simon König	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Martin Rechsteiner	Kategorie A Geschäftsführer
Herr Nico Hansen	Kategorie B Geschäftsführer
Herr Alain Bartholmé	Kategorie B Geschäftsführer
Frau Sophie Batardy	Kategorie B Geschäftsführer

#### *Gesellschafter*

Die Gesellschafter Perseus Real Estate Investment S.à r.l. hat Ihr Gesellschaftssitz nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg verlegt.

Référence de publication: 2013098248/41.

(130118817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.